

# **NEOVACS**

S.A. A CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Au capital de 3 561 858,23 Euros  
RCS PARIS 391 014 537

3/5 Impasse Reille  
75014 PARIS

**COMPTES SEMESTRIELS**  
**AU 30 JUIN 2021**

<b>BILAN ACTIF</b>				
* Non audités	<b>30/06/2021 *</b>			<b>31/12/2020</b>
	<b>6 mois</b>			<b>12 mois</b>
	<b>Brut</b>	<b>Amort. dépréciat.</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>
En Euros				
<b>ACTIF IMMOBILISE (Note 3)</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Concessions, brevets, licences, logiciels, dits & val. similaire	67 358	66 604	754	0
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	606 587	452 610	153 977	64 178
Autres immobilisations corporelles	225 650	116 366	109 283	63 455
Immobilisations en cours / Avances & acomptes	0	0	0	127 717
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	0	0	0	3 291
Autres titres immobilisés	223 359	211 558	11 801	48 475
Autres immobilisations financières	66 170		66 170	128 000
	<b>1 189 124</b>	<b>847 138</b>	<b>341 986</b>	<b>435 116</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Avances et acomptes versés sur commandes (Note 4)</b>	30 000		30 000	30 000
<b>Créances (Note 5)</b>				
Clients et comptes rattachés	41 031	0	41 031	75 000
Autres créances	1 449 937	0	1 449 937	2 757 098
<b>Valeurs mobilières de placement (Note 6)</b>				
Autres titres	6 696 679	8 703	6 687 976	0
<b>Instruments de trésorerie (Note 7)</b>			0	0
<b>Disponibilités (Note 8)</b>	29 089 322		29 089 322	10 074 226
Charges constatées d'avance (Note 9)	186 664		186 664	162 118
	<b>37 493 634</b>	<b>8 703</b>	<b>37 484 930</b>	<b>13 098 441</b>
Primes de remboursement des obligations			0	0
Écarts de conversion Actif (Note 9)	155		155	188
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>38 682 912</b>	<b>855 841</b>	<b>37 827 072</b>	<b>13 533 746</b>

**BILAN PASSIF**

<u>* Non audité</u>	<b>30/06/2021 *</b>	<b>31/12/2020</b>
Euros	<b>6 mois</b>	<b>12 mois</b>
	<b>Net</b>	<b>Net</b>
<b>CAPITAUX PROPRES (Note 10)</b>		
Capital (dont versé : € 3 561 858)	3 561 858	675 192
Primes d'émission, de fusion, d'apport	129 402 994	103 304 152
Réserves réglementées		
Report à nouveau	-93 957 876	-87 815 216
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-3 174 250	-6 142 661
	<b>35 832 727</b>	<b>10 021 467</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits et émissions de titres participatifs (Note 11)	0	1 000 000
Avances conditionnées (1) (Note 12)	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques (Note 13)	155	188
	<b>155</b>	<b>188</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Autres emprunts obligataires	100 000	310 000
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	1 892	1 457
Emprunts et dettes financières – Autres (3) (Note 15)	82 197	81 833
Fournisseurs et comptes rattachés	935 100	1 285 425
Dettes fiscales et sociales	725 174	721 545
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	149 459	104 372
Produits constatés d'avance		
	<b>1 993 823</b>	<b>2 504 633</b>
Écarts de conversion Passif (Note 16)	367	7 458
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>37 827 072</b>	<b>13 533 746</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	82 197	81 833
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 911 626	2 422 800
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	1 892	1 457
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

## COMPTES DE RESULTAT

\* Non audités

Euros	30/06/2021 *			30/06/2020 *	31/12/2020
	France	Exportation	Total	Total	Total
<b>Produits d'exploitation (1)</b>					
Ventes de marchandises					
Production vendue (services)			59 568		29 784
<b>Chiffre d'affaires net</b>			<b>59 568</b>	<b>0</b>	<b>29 784</b>
Subventions d'exploitation (Note 19)			0	0	1 167
Reprises sur provisions et transfert de charges			0	1 167	0
Autres produits (Note 20)			-74 991	356	358
			<b>-15 423</b>	<b>1 522</b>	<b>31 309</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>					
Achat de matières premières et autres approvisionnements			253 035	15 808	119 995
Autres achats et charges externes (a)			1 612 024	1 039 930	1 597 061
Impôts, taxes et versements assimilés			68 240	27 822	66 244
Salaires et traitements			970 092	479 733	1 145 398
Charges sociales			400 950	211 867	504 075
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :					
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			44 330	26 782	55 177
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations					
Autres charges			55 145	30 009	35 074
			<b>3 403 817</b>	<b>1 831 951</b>	<b>3 523 024</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-3 419 241</b>	<b>-1 830 429</b>	<b>-3 491 715</b>
<b>Produits financiers</b>					
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			29 860	1 650	3 291
Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges			174 479	117 013	3 628
Différences positives de change			18		
Autres produits financiers					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			0	0	0
			<b>204 357</b>	<b>118 663</b>	<b>6 919</b>
<b>Charges financières</b>					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			48 926	30 775	129 164
Intérêts et charges assimilées (4)			364	482	844
Autres charges financières					2 000 000
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
			<b>49 291</b>	<b>31 257</b>	<b>2 130 008</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (Note 21)</b>			<b>155 066</b>	<b>87 406</b>	<b>-2 123 089</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>-3 264 175</b>	<b>-1 743 023</b>	<b><sup>4</sup>-5 614 805</b>

**COMPTE DE RESULTAT (Suite)**

<u>* Non audités</u>	<b>30/06/2021 *</b>	<b>30/06/2020 *</b>	<b>31/12/2020</b>
	<b>6 mois</b>	<b>6 mois</b>	<b>12 mois</b>
Euros	<b>Total</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>
<b>Produits exceptionnels</b>			
Sur opérations de gestion			1 672 976
Sur opérations en capital			
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 672 976</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Sur opérations de gestion	12 150	4 947 822	2 742 333
Sur opérations en capital	175 263		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
	<b>187 413</b>	<b>4 947 822</b>	<b>2 742 333</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (Note 22)</b>	<b>-187 413</b>	<b>-4 947 822</b>	<b>-1 069 357</b>
Impôts sur les bénéfices (Note 23)	-277 338	-252 482	-541 501
<b>Total des produits</b>	<b>188 933</b>	<b>120 186</b>	<b>1 711 203</b>
<b>Total des charges</b>	<b>3 363 183</b>	<b>6 558 548</b>	<b>7 853 864</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-3 174 250</b>	<b>-6 438 363</b>	<b>-6 142 661</b>
<i>(a) Y compris :</i>			
- Redevances de crédit-bail mobilier		1 469	0
- Redevances de crédit-bail immobilier			
<i>(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs</i>			
<i>(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs</i>			
<i>(3) Dont produits concernant les entités liées</i>		1 650	3 291
<i>(4) Dont intérêts concernant les entités liées</i>			

Les informations ci-après constituent l'Annexe des comptes faisant partie intégrante des états financiers de synthèse présentés pour la situation close le 30 juin 2021. Cet exercice a une durée de six mois couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2021.

Les comptes de situation du premier semestre 2021 dégagent une perte de – 3 174 250 euros.  
Le bilan, le compte de résultat et les notes annexes sont présentés en Euros sauf mention contraire.

## **1. EVENEMENTS MARQUANTS :**

### **1.1 Programmes de recherche autour de sa plateforme technologique Kinoïde®**

Le plan stratégique de NEOVACS mis en œuvre sous l'égide de HBR Investment Group depuis le printemps 2020 a permis de relancer l'activité de développement historique et d'étendre l'expertise du Groupe à d'autres activités dans un cadre financier assaini et renforcé.

Dans le cadre de ce plan, NEOVACS a relancé ses activités dans les deux domaines de recherche actuels, le lupus et les allergies, autour de sa plateforme technologique Kinoïde®. Le 11 mai dernier, le Groupe a annoncé la publication de ses travaux précliniques dans le traitement de l'asthme dans la prestigieuse revue Nature Communications.

À ce titre, NEOVACS a déposé, en septembre 2020, avec les équipes académiques de l'INSERM et de l'Institut Pasteur, une nouvelle demande de brevet issu de sa technologie Kinoïde® portant sur un « produit immunogène comprenant un fragment d'IgE pour le traitement des troubles inflammatoires à médiation d'IgE ». L'invention ainsi protégée concerne un vaccin thérapeutique et son utilisation pour traiter des troubles induisant une expression d'IgE aberrantes, en particulier les allergies à médiation IgE comme des allergies alimentaires, les réponses au venin et la survenue de chocs anaphylactiques. Ce vaccin pourrait, à terme, être utilisé chez des sujets sensibles à tout type d'allergène et compléterait l'utilisation des produits Kinoïde®, notamment les Kinoïde® IL-4 et IL-13, déjà brevetés par NEOVACS avec les mêmes partenaires académiques.

En parallèle, NEOVACS a terminé le transfert de la R&D vers le département Production, des procédés de fabrication des Kinoïde® IL-4 et IL-13. Le département Production est désormais en cours d'études de développement et de « scale up » nécessaires à la fabrication selon les bonnes pratiques de fabrication (BPF), jalon indispensable pour la mise en place des prochains essais en allergies. Ces études de développement préindustriel sont un passage obligé pour tout produit pharmaceutique. Elles permettent de déterminer et d'optimiser chacune des étapes de fabrication et de produire des lots de tailles plus importantes en garantissant la qualité du produit.

Ces Kinoïde® seront testés dans le cadre d'un essai de Phase I/IIa après autorisation réglementaire pour lequel NEOVACS a sécurisé une trésorerie de 15 M€, soit 42% des ressources disponibles au 30 juin 2021 (35,8 M€).

Enfin, les relations avec les agences réglementaires françaises et européennes continuent sur la base des nouveaux critères (BICLA et LLDAS notamment) à prendre en compte pour évaluer les patients atteints de lupus. Des discussions avec les autorités réglementaires sont un préalable à la poursuite des essais cliniques dans ce domaine. Certaines d'entre elles, notamment en Chine, ont déjà validé le critère LLDAS dans le lupus au cours d'essais cliniques précédents.

### **1.2 Programme d'investissement dans des sociétés innovantes**

En parallèle du développement de son propre portefeuille de programmes cliniques dans le lupus et les allergies, NEOVACS a pour objectif de mettre à profit les compétences de son équipe scientifique expérimentée pour identifier des projets prometteurs, aussi bien dans le développement de candidats-médicaments (BioTech) que de dispositifs médicaux (MedTech). Ces projets seront alors financés et accompagnés sur le plan managérial par NEOVACS. Cette activité permettra de diversifier le risque porté par NEOVACS en investissant dans des projets ambitieux mais réalistes.

En septembre 2021, NEOVACS a annoncé un premier investissement de 5 M\$ (4,2 M€) dans Bio Detection K9, société canadienne spécialisée dans la détection canine de bactéries et de virus et notamment du covid-19. La société est également en cours de finalisation des termes d'un investissement dans une société française développant des solutions thérapeutiques innovantes contre les maladies infectieuses respiratoires.

### 1.3 Renforcement des fonds propres

Afin de financer son activité et son plan de retournement, la société utilise des contrats de financement en obligations convertibles ou remboursables en actions. Les tirages réalisés sur ces contrats et les conversions en actions nouvelles de la société qui en résultent ont permis de renforcer significativement les fonds propres de la société et sa trésorerie.

Au 30 juin 2021, NEOVACS disposait d'une trésorerie de 35,8 M€ pour seulement 0,2 M€ de dettes financières. Début septembre 2021, NEOVACS a annoncé disposer d'une trésorerie de près de 43 M€ pouvant être étendue jusqu'à un maximum de 50 M€ additionnels au cours des 48 prochains mois en cas d'utilisation intégrale de la nouvelle ligne de financement signée le 5 septembre 2021. Ces financements sont mis au service d'une politique ambitieuse d'investissements d'un montant total de plus de 80 M€, hors dépenses courantes liées à l'activité et aux nouvelles opportunités de prises de participations.

Tableau de variation des capitaux propres (hors résultat de la période) :

En €

Libellé de l'opération	Nb d'actions	Capital social	Prime d'émission et assimilés	Report à nouveau	Total CAP hors résultat
<b>Ouverture - 01/01/2021</b>	<b>675 191 584</b>	<b>675 192</b>	<b>103 304 152</b>	<b>-87 815 216</b>	<b>16 164 128</b>
Résultat 2020 en attente d'affectation				-6 142 660	-6 142 660
Conversion ORNANES	142 500 000	142 500	2 707 500		2 850 000
Conversion OCEANES	2 744 166 646	2 744 166	23 465 833		26 209 999
Réduction du nominal					0
Imputation frais d'émission sur prime d'émission			-74 491		-74 491
Autres					0
<b>Clôture - 30/06/2021</b>	<b>3 561 858 230</b>	<b>3 561 858</b>	<b>129 402 994</b>	<b>-93 957 876</b>	<b>39 006 976</b>

*Pour davantage d'informations sur les opérations ayant affecté les capitaux propres de la société, nous renvoyons lecteur vers la note 31 « Tableau récapitulatif des opérations ayant affecté les capitaux propres ».*

### 1.4 Crise sanitaire liée au COVID-19

L'événement Covid-19 et ses conséquences constituent un fait pertinent de l'exercice. Cependant même si les activités de la société ont été affectées par la crise liée au Covid-19, la société n'a pas été impactée de manière significative.

La société n'a pas sollicité de PGE et n'a pas utilisé de mesures de soutien tel que le fonds de solidarité, de réductions de loyer du bailleur ni de rééchelonnement ou de report de ses dettes fiscale, et n'a pas eu recours à l'activité partielle pour ses salariés ni au report de ses dettes sociales. A la date d'arrêt des comptes, la société n'a pas connaissance d'incertitude significative qui remette en cause sa continuité d'exploitation.

### 1.5 Estimation du crédit d'impôt recherche (CIR)

Le crédit d'impôt recherche (CIR) relatif à la situation close le 30 juin 2021 a été comptabilisé sur la ligne « impôt sur les bénéfices » du compte de résultat pour un montant de 277 338 euros et figure en créances pour ce même montant.

### 1.6 Arrêt de l'activité de la filiale NEOVACS Inc

La filiale américaine détenue à 100 %, NEOVACS Inc, a cessé son activité le 31 décembre 2020. Les titres de participation et les créances détenues sur la filiale ont été sortis et la provision pour dépréciation correspondante reprise.

## 2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les comptes de la société NEOVACS ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'hypothèse de la **Continuité de l'exploitation** a été retenue par le conseil d'administration compte tenu des éléments suivants :

- La société dispose d'une capacité de financement permettant de couvrir ses besoins en trésorerie sur les douze prochains mois ;
- La situation déficitaire historique de la société s'explique par le fait qu'elle est encore dans sa phase de développement pendant laquelle des dépenses de recherche non capitalisables sont encourues alors qu'aucun revenu récurrent ne peut être dégagé.

Pour une meilleure compréhension des comptes présentés, les principaux modes et méthodes d'évaluation retenus sont précisés ci-après, notamment lorsque :

- Un choix est offert par la législation,
- Une exception prévue par les textes est utilisée,
- L'application d'une prescription comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle,
- Il est dérogé aux prescriptions comptables.

### 2.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties linéairement sur la durée de leur utilisation prévue par la société. Les immobilisations incorporelles sont essentiellement composées de brevets principalement amortis sur une durée de 20 ans.

La société n'immobilise pas à son actif les frais de développement qui sont ainsi comptabilisés en charge au compte de résultat.

### 2.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production par l'entreprise, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises et escomptes de règlements obtenus.

Les éléments d'actif font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon la durée réelle d'utilisation du bien. Le montant amortissable d'un actif peut être diminué de la valeur résiduelle.

Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont principalement les suivants :

Immobilisations	Durée	Mode
Matériel et outillage	5 ans	Linéaire
Agencements et installations divers	3 à 8 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier	5 ans	Linéaire



### 2.3 Immobilisations financières :

- Titres de participations

Ils sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition ou d'apport, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. A la clôture de chaque exercice, la valeur d'usage de chaque ligne de titres est appréciée sur la base des capitaux propres, des résultats de la filiale et de ses perspectives. Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'acquisition.

- Autres titres immobilisés

Les actions propres détenues par NEOVACS sont inscrites en immobilisations financières pour leur prix d'acquisition. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est enregistrée par référence au cours moyen officiel de bourse du dernier mois précédant la clôture. Les résultats sur cession d'actions propres sont déterminés selon la méthode du « premier entré – premier sorti ».

Au 30 juin 2021, la société détient ainsi 1 446 069 actions propres destinées à être cédées au cours de l'exercice 2021.

- Autres immobilisations financières

Elles sont constituées :

- de dépôts de garantie versés enregistrés à leur valeur nominale ;
- des actions propres rachetées.

### 2.4 Créances :

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciation éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

Les autres créances comprennent essentiellement la valeur nominale du crédit d'impôt recherche, qui est enregistré à l'actif sur l'exercice d'acquisition, correspondant à l'exercice au cours duquel des dépenses éligibles donnant naissance au crédit d'impôt ont été engagées, de la TVA déductible dont la date d'exigibilité n'est pas encore intervenue, un crédit de TVA dont le remboursement a été demandé, ainsi que des fournisseurs débiteurs et des avances faites au personnel.

### 2.5 Valeurs mobilières de placement :

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition. Le coût d'acquisition des valeurs mobilières de placement est constitué :

- Du prix d'achat,
- Des coûts directement attribuables,
- Diminué des remises, rabais ou escomptes obtenus.

Les provisions pour dépréciation éventuelle sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.

### 2.6 Instruments de trésorerie :

Les comptes à terme figurent à l'actif pour leur valeur d'acquisition.

## 2.7 Operations en devises étrangères :

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les créances et dettes en devises étrangères existantes à la clôture de l'exercice sont converties au cours en vigueur à cette date. La différence de conversion est inscrite au bilan dans les postes "écarts de conversion" actifs et passifs. Les écarts de conversion – Actif font l'objet d'une provision d'un montant équivalent (cf. Note 13).

## 2.8 Emission d'ORNANE

Les ORNANE sont comptabilisés à leur valeur nominale en autres fonds propres au bilan de la société.

Les frais de tirage sur les ORNANE sont comptabilisés en services bancaires et assimilés dans les charges externes.

Les pénalités pour conversion d'ORNANE sous le nominal de l'action et les pénalités de conversion forcées sont le cas échéant comptabilisés en charges exceptionnelles en raison du caractère non courant de ces opérations.

Il est précisé qu'en cas de remboursement en actions nouvelles, le nombre d'actions à émettre est variable et ne fait pas l'objet de dispositions prévoyant une limite maximum (cap) et/ou minimum (floor), ce qui signifie que l'investisseur est certain d'obtenir un remboursement en actions dont la valeur totale est égale aux ORNANE remboursés.

Le nombre d'actions nouvelles ou existantes à remettre par la Société au profit de chaque porteur d'ORNANE lors du remboursement d'une ou plusieurs ORNANE correspond au montant nominal total des ORNANE dont la conversion est demandée divisé par le Prix de Conversion applicable (tel que défini ci-dessous). Les ORNANE seront converties selon la parité de conversion déterminée par la formule suivante :

$N = Vn / P$ , où :

« **N** » est le nombre d'actions résultant de la conversion d'une ORNANE attribuables au porteur d'ORNANE,

« **Vn** » est la valeur nominale d'une ORNANE, soit 10 000 €,

« **P** » est le Prix de Conversion d'une ORNANE, soit 92% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action (tel que publié par Bloomberg) pendant une période de dix (10) jours de Bourse précédant immédiatement la date de la notification de conversion d'une ORNANE par l'Investisseur, étant précisé que P ne pourra être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société. Dans l'hypothèse où P serait inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société, la Société s'est engagée à indemniser contractuellement l'Investisseur au titre du préjudice résultant de la conversion des ORNANE de ladite tranche à la valeur nominale de l'action NEOVACS alors que leur prix de conversion théorique calculé sur la base du cours de Bourse s'avérerait inférieur à la valeur nominale de l'action (l'« Indemnité »). Le paiement de l'Indemnité sera effectué, à la discrétion de la Société, en espèces ou bien en actions nouvelles, respectivement dans les dix (10) jours calendaires ou le jour de Bourse suivant la conversion des ORNANE concernées.

## 2.9 Provisions :

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, couvrant des risques identifiés et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Ces provisions couvrent notamment le risque de change que représente l'écart de conversion – Actif (cf. Note 2.7 et 13).

## 2.10 Indemnités de départ à la retraite :

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués selon une méthode actuarielle, en prenant des hypothèses concernant l'évolution des salaires, l'âge de départ à la retraite, la mortalité, puis ces évaluations sont ramenées à leur valeur actuelle. Ces engagements ne font pas l'objet de provisions mais figurent dans les engagements hors bilan.

### 2.11 Avances remboursables accordées par des organismes publics :

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres – Avances conditionnées » (Note 12). Les autres avances reçues dont le remboursement n'est pas conditionnel, sont présentées en « Emprunts et dettes financières – Autres » et leurs caractéristiques sont détaillées en Note 15.

### 2.12 Emprunts et dettes financières

Les emprunts sont valorisés à leur valeur nominale. Les frais d'émission des emprunts sont immédiatement pris en charges financières.

Les intérêts courus sont comptabilisés au passif, au taux d'intérêt prévu dans le contrat.

Les OCEANE sont comptabilisés à leur valeur nominale en emprunts et dettes financières au bilan de la société.

Les frais de tirage sur les OCEANE pour un montant de 836 K€ sont comptabilisés en services bancaires et assimilés dans les charges d'exploitation de la société.

Il n'y a pas de frais d'engagement ni d'indemnités de conversion au cours du premier semestre 2021.

Le nombre d'actions nouvelles ou existantes à remettre par la Société au profit de chaque porteur d'OCEANE lors de la conversion d'une ou plusieurs OCEANE correspond au montant nominal total des OCEANE dont la conversion est demandée divisé par le Prix de Conversion applicable (tel que défini ci-dessous). Les OCEANE seront converties selon la parité de conversion déterminée par la formule suivante :

$N = Vn / P$ , où :

« **N** » est le nombre d'actions résultant de la conversion d'une OCEANE attribuables au porteur d'OCEANE,

« **Vn** » est la valeur nominale d'une OCEANE, soit 10 000 €,

« **P** » est le Prix de Conversion d'une OCEANE, soit 90% du plus bas cours quotidien moyen pondéré par les volumes de l'action (tel que publié par Bloomberg) pendant une période de quinze (15) jours de Bourse précédant immédiatement la date de la notification de conversion d'une OCEANE par l'Investisseur, étant précisé que P ne pourra être inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société. Dans l'hypothèse où P serait inférieur à la valeur nominale d'une action de la Société, la Société s'est engagée à indemniser contractuellement l'Investisseur au titre du préjudice résultant de la conversion des OCEANE de ladite tranche à la valeur nominale de l'action NEOVACS alors que leur prix de conversion théorique calculé sur la base du cours de Bourse s'avérerait inférieur à la valeur nominale de l'action (l'« Indemnité »). Le paiement de l'Indemnité sera effectué, à la discrétion de la Société, en espèces ou bien en actions nouvelles, respectivement dans les dix (10) jours calendaires ou le jour de Bourse suivant la conversion des OCEANE concernées.

### 2.13 Résultat courant - Résultat exceptionnel :

Le résultat courant avant impôt enregistre les produits et charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise.

Les éléments exceptionnels hors activités ordinaires constituent le résultat exceptionnel.

Il s'agit notamment des éléments suivants :

- De pénalités et amendes ;
- De créances et dettes prescrites ;
- Des éventuelles indemnités pour conversion anticipée et / ou indemnités pour conversion sous le nominal de l'action de la société ;
- Des plus ou moins-values sur cessions d'actions propres, et de titres de participation,

**2.14 Subventions reçues :**

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention. Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants.

**2.15 Charges de sous-traitance :**

Le stade d'avancement des contrats de sous-traitance à des tiers de certaines prestations de recherche est évalué à chaque clôture afin de permettre la constatation en charges à payer du coût des services déjà rendus.

**2.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie :**

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont définis comme égaux à la somme des postes d'actif « Valeurs mobilières de placement », « Instruments de trésorerie » et « Disponibilités », dans la mesure où les valeurs mobilières de placement et les instruments de trésorerie sont disponibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Les disponibilités ne sont retenues dans la trésorerie qu'après déduction des intérêts à recevoir inclus sous cette rubrique.

L'analyse de la trésorerie ainsi définie est fournie au pied du tableau de flux de trésorerie.

**2.17 Frais d'augmentation de capital :**

Ces frais sont imputés sur le montant de la prime d'émission afférente à l'augmentation de capital, si la prime est suffisante pour permettre l'imputation de la totalité de ces frais. L'excédent des frais est comptabilisé en charges.

L'imputation de ces frais d'émission s'effectue avant effet d'impôts, du fait de la situation structurellement déficitaire de la société dans sa phase de développement.

**3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES :**

Situation close le 30 juin 2021 - Valeurs brutes

	Valeur brute debut d'exercice	Augmentations		
		Réévaluations	Acquisitions	
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	68 386		1 056	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	501 401		120 811	
Installations générales, agencements et aménagement divers	116 956			
Matériel de bureau et informatique, mobilier	54 048		58 845	
Avances et acomptes	127 717			
	<b>800 122</b>		<b>179 655</b>	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	174 186		259	
Actions propres	223 359			
Dépôts de garantie	128 000		7 382	
Contrat de liquidité	0			
	<b>525 545</b>		<b>7 641</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 394 053</b>		<b>187 296</b>	
	Diminutions		Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations Valeur d'origine
	Par virement	Par cession		
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 084		67 358	
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	15 625		606 587	
Installations générales, agencements et aménagement divers			116 956	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 200		108 693	
Avances et acomptes	127 717		0	
<b>Total</b>	<b>147 542</b>	<b>0</b>	<b>832 237</b>	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations	174 445		0	
Actions propres			223 359	
Dépôts de garantie	69 211		66 170	
Contrat de liquidité			0	
<b>Total</b>	<b>243 656</b>	<b>0</b>	<b>289 529</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>393 282</b>	<b>0</b>	<b>1 189 124</b>	

Situation close le 30 juin 2020 - Amortissements

<b>SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE</b>				
<b>Immobilisations Amortissables</b>	<b>Valeur en début d'ex.</b>	<b>Augment. Dotations</b>	<b>Diminutions Sorties / Rep.</b>	<b>Valeur en fin d'exercice</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Autres immobilisations incorporelles	68 386	302	2 084	66 604
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	437 222	31 012	15 625	452 609
Installations générales, agencements et aménagements divers	66 288	5 528		71 816
Matériel de bureau et informatique, mobilier	41 262	7 488	4 200	44 551
<b>Total</b>	<b>544 772</b>	<b>44 028</b>	<b>19 825</b>	<b>568 976</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>613 158</b>	<b>44 330</b>	<b>21 909</b>	<b>635 580</b>

Participations et créances rattachées :

Les titres de participation Neovacs Inc et la créance rattachée à ces titres ont été soldés respectivement pour 28 940 euros et 145 505 euros. Ces derniers avaient fait l'objet d'une dépréciation pour 100 % de leur montant qui est reprise intégralement au 30 juin 2021.

Actions propres et contrat de liquidité :

Au 30 juin 2021, NEOVACS détient 1 446 069 actions propres dont la valeur brute (valeur d'acquisition) s'élève à 199 775 euros. Par ailleurs, elle détient également 8 800 actions propres dont la valeur brute (valeur d'acquisition) s'élève à 23 584 euros.

Une provision pour dépréciation de 188 061 euros a été comptabilisée au 30 juin 2021 conformément aux règles comptables. La différence entre la valeur d'acquisition et la valeur obtenue en multipliant le nombre d'actions propres détenues par le cours moyen officiel de bourse du dernier mois de la situation comptable dégageant une moins-value latente de 188 061 euros. Par ailleurs, aucune action propre n'a été cédée au cours du premier semestre 2021, celles-ci sont calculées selon la méthode du premier entré premier sorti et enregistrée en résultat exceptionnel (Note 21).

Une provision pour dépréciation de 23 496 euros a été comptabilisée au 30 juin 2021 sur les 8 800 actions propres détenues hors contrat de liquidité, correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur obtenue en multipliant le nombre d'actions propres détenues par le prix d'exercice le plus bas constaté en 2020 pour des instruments dilutifs en circulation, soit 0,005 euros.

Pour mémoire, au 31 décembre 2020, NEOVACS détenait également 1 446 069 actions propres acquises pour 199 775 euros.

**4. AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES :**

Au 30 juin 2021, il y un solde de 30 000 euros correspondant à une avance faite à l'administrateur judiciaire.

**5. CREANCES :**

Le crédit d'impôt recherche acquis par la société sont comptabilisés en créances jusqu'à leur paiement par l'Etat. Cette créance est remboursable dans l'année suivant celle de leur constatation, la société répondant aux critères de la PME européenne.

Les tableaux ci-après détaillent les composantes du poste « Créances » au 30 juin 2021 :

<b>ETAT DES CREANCES</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>
<b>De l'actif circulant</b>			
Créances clients	41 031	41 031	
Autres créances clients		0	
Personnel et comptes rattachés	0	0	
Sécurité sociale et autres organismes	10 827	10 827	
Impôts sur les bénéfices	1 109 395	1 109 395	
Taxe sur la valeur ajoutée	178 351	178 351	
Autres impôts taxes et versements assimilés	3 900	3 900	
Divers	17 047	17 047	
Groupe et associés		0	
Débiteurs divers	130 415	130 415	
<b>Total</b>	<b>1 490 967</b>	<b>1 490 967</b>	<b>0</b>

- La ligne Impôts sur les bénéfices pour 1 109 395 euros correspond notamment :
  - o A la créance CIR de la situation close au 30 juin 2021, soit 277 338 euros ;
  - o A la créance CIR de l'exercice clos au 31 décembre 2020, soit 541 501 euros ;
  - o Au reliquat de créance CIR de l'exercice clos au 31 décembre 2017 pour 290 849 euros, euros et dont les modalités de paiements sont en cours de discussion avec l'administration fiscale.

#### **6. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :**

Les valeurs mobilières de placement sont composées uniquement de compte titre et de produits structurés à court terme dont la valeur de marché à la clôture est précisée, ci-après :

	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Valeur vénale Compte Titres	190 976	0
Valeur comptable Compte Titres	199 679	0
Provision Compte Titres	8 703	0

	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Valeur vénale Produits Structurés	6 699 988	0
Valeur comptable Produits Structurés	6 497 000	0
Provision Produits Structurés	0	0

#### **7. INSTRUMENTS DE TRESORERIE :**

Absence de comptes à terme contractés au cours du premier semestre 2021.

#### **8. DISPONIBILITES :**

Ce poste comprend les comptes bancaires courants, ainsi que les caisses.

**9. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF :****9.1 Détail des produits à recevoir**

	30/06/2021	31/12/2020
Intérêts courus s/créance de participation	0	3 291
Clients - Factures à établir	0	75 000
Autres créance		
Fournisseurs avoir à recevoir		
Charges sociales - Prod à recevoir	1 292	2 202
Etat, produit à recevoir	17 047	14 222
<b>Total</b>	<b>18 339</b>	<b>94 715</b>
Disponibilités		
Intérêts courus CAT		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**9.2 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE**

	30/06/2021	31/12/2020
CCA	186 664	162 118

Au 30 juin 2021, le montant des charges constatées d'avance est constitué principalement de frais d'assurance et de location.

**9.3 – ECARTS DE CONVERSION – ACTIF**

Les écarts de conversion – Actif correspondent aux pertes de change latentes sur les créances et les dettes libellées en devises étrangères. Ils font l'objet d'une provision pour perte de change d'égal montant (Note 13 – Provisions).

**10. CAPITAUX PROPRES :**

10.1 - Les variations des capitaux propres au cours de la situation close le 30 juin 2021 sont présentées ci-après :

	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves indisponibles	RAN	Résultat	Total
31/12/2020	675 191 584	675 192	103 304 152	0	-87 815 216	-6 142 661	10 021 467
Résultat 2020 en attente d'affectation					-6 142 661	6 142 661	0
Conversion d'ORNANE	142 500 000	142 500	2 707 500				2 850 000
Conversion d'OCEANE	2 744 166 646	2 744 166	23 465 833				26 209 999
Imputation frais d'émission sur prime d'émission			-74 491				-74 491
Réduction du capital							0
Résultat de la période						-3 174 250	-3 174 250
30/06/2021	3 561 858 230	3 561 858	129 402 994	0	-93 957 876	-3 174 250	35 832 727



10.2- Composition du capital social :10.2.A - Synthèse à la clôture :

	30/06/2021	31/12/2020
Capital	3.561.858,23 €	675.191,584 €
Nombre d'actions	3 561 858 230	675 191 584
Valeur nominale	0,001 €	0,001 €

10.2.B – Analyse par catégorie d'actions :

Jusqu'au 15 avril 2010, le capital social était composé d'actions ordinaires et d'actions de préférence (catégories A et B). Les actions de préférence offraient à leur titulaire le droit de bénéficier d'une préemption et d'un agrément à leur profit en cas de cession d'actions ordinaires ainsi qu'un droit de préférence dans le boni de liquidation.

Depuis le 15 avril 2010, date de première cotation des titres de la Société sur le marché Alternext d'Euronext Paris SA (à présent dénommé "Euronext Growth"), le capital social est composé exclusivement d'actions ordinaires.

Différentes catégories de titres	Valeur nominale		Nombre de titres			
	Au 31/12/2020	Au 30/06/2021	Au 31/12/2019	Crés depuis le 31/12/2020	Convertis depuis le 31/12/2020	Au 30/06/2021
Actions ordinaires	0,001	0,001	675 191 584	2 886 666 646	0	3 561 858 230
Action de préférence A	-	-	0		0	0
Action de préférence B	-	-	0		0	0
<b>Total des actions émises</b>			<b>675 191 584</b>	<b>2 886 666 646</b>	<b>0</b>	<b>3 561 858 230</b>

10.3 Répartition du capital social et des droits de vote

Au 30 juin 2021, les flottants représentent plus de 99% du capital de la société.

10.4 - Instruments financiers dilutifs

- **Bons de Souscription d'Actions (BSA)**

Le tableau ci-dessous présente l'état des BSA émis et non encore exercés au 30 juin 2021, ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date.

Libellé	Emis	Souscrits	Annulés	Exercés	Solde	Caducité
BSA 2015-1	890 000	615 000	770 000		120 000	03/03/2025
BSA-2016-1	615 000	615 000	400 000		215 000	28/04/2026
BSA - 2017-1	915 000	845 000	477 500		437 500	12/06/2027
BSA détachés des ABSA 2017	9 230 769	9 230 769			9 230 769	25/07/2021
BSA-2018-1	320 000	320 000			320 000	01/10/2028
BSA-2019-1	800 000		160 000		640 000	03/06/2029
BSA-EHGO	1 166 111 106	-	-		1 166 111 106	
<b>TOTAL</b>	<b>1 178 881 875</b>	<b>11 625 769</b>	<b>1 807 500</b>	<b>-</b>	<b>1 177 074 375</b>	

Au 30 juin 2021, il reste un total de 1 177 074 375 BSA non encore exercés à la clôture. Au cas où tous ces BSA seraient exercés, 1 175 994 375 actions nouvelles seraient créées, soit environ 33,02 % du capital existant au 30 juin 2021.

L'Assemblée Générale des actionnaires et le Conseil d'administration agissant sur délégation de l'Assemblée Générale des actionnaires (et, le cas échéant, le Directeur Général agissant sur subdélégation du Conseil d'administration), ont autorisé l'émission et l'attribution de bons de souscriptions d'actions comme suit :

○ **BSA 2015-1**

890.000 "BSA 2015-1" émis par le Conseil d'administration du 3 mars 2015 agissant sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte du 19 mai 2014.

Les 890.000 BSA-2015-1 ont été émis à un prix unitaire de souscription de 0,0562 euro, étant précisé que ce prix de souscription a été fixé sur la base du rapport en date du 20 février 2015, établi par un expert indépendant, le cabinet Finexsi. Chaque BSA 2015-1 donne droit de souscrire à une action, d'une valeur nominale de 0,001 Euro (à la suite de la réduction de capital décidée par l'assemblée générale du 9 juillet 2020 et mise en œuvre par le Conseil d'administration en date du 4 novembre 2020), au prix unitaire égal à la moyenne pondérée des cinq dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSA-2015-1, soit 1,1234 euros. En cas d'exercice de la totalité des 890.000 BSA 2015-1, il en résultera une augmentation de capital de 890 euros par émission d'un nombre total de 890.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,001 euro chacune. Les BSA 2015-1 deviendront caducs au dixième anniversaire de leur date d'émission, à savoir le 3 mars 2025.

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2015, 615.000 BSA 2015-1 ont été souscrits.

A la suite de la démission de Monsieur Michel Finance de ses fonctions d'administrateur le 5 juin 2015, les 25.000 BSA 2015-1, non exercés dans les 90 jours de sa démission, sont devenus caducs. Le Conseil d'administration en date du 1er octobre 2015 a constaté la caducité des BSA 2015-1 de Monsieur Michel Finance et a décidé leur annulation.

250.000 BSA 2015-1 n'ayant pas été souscrits au 31 décembre 2015, ceux-ci sont devenus caducs.

A la suite du départ d'un salarié, le Conseil d'administration en date du 1er octobre 2018 a constaté la caducité de 15.000 BSA 2015-1 et a décidé leur annulation.

A la suite du départ de deux salariés, le Conseil d'administration en date du 3 juin 2019 a constaté la caducité de 125.000 BSA 2015-1 et a décidé leur annulation.

A la suite du départ d'une salariée, le Conseil d'administration en date du 2 octobre 2019 a constaté la caducité de 75.000 BSA 2015-1 et a décidé leur annulation.

A la suite du départ d'une salariée, le Conseil d'administration en date du 9 janvier 2020 a constaté la caducité de 15.000 BSA-2015-1 et a décidé leur annulation.

A la suite du départ d'un salarié, le Conseil d'administration en date du 10 juillet 2020 a constaté la caducité de 250.000 BSA-2015-1 et a décidé leur annulation.

A la suite du départ de deux administrateurs, la caducité de 60 000 BSA2015-1 sera constatée lors d'un prochain conseil d'administration qui décidera de leur annulation.

Au 30 juin 2021, il reste 120 000 BSA 2015-1 en cours de validité donnant droit à la souscription de 120 000 actions.

○ **BSA 2016-1**

615 000 "BSA 2016-1" émis par le Conseil d'administration du 28 avril 2016 agissant sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte du 28 avril 2016.

Les 615 000 BSA-2016-1 ont été émis à un prix unitaire de souscription de 0,0601806 euro (arrondi à 0,06 euro), ce prix correspondant à 5% du prix d'exercice d'un BSA-2016-1. Chaque BSA 2016-1 donne droit de souscrire à une action, d'une valeur nominale de 0,001 euro au prix unitaire égal à la moyenne pondérée des cinq dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSA-2015-1, soit 1,203612 euros.

Les BSA 2016-1 deviendront caducs au dixième anniversaire de leur date d'émission, à savoir le 28 avril 2026.

En raison du départ d'un salarié et de la cessation de fonctions de deux consultants, le Conseil d'administration a, au cours de sa réunion du 1er octobre 2018, constaté la caducité de 45.000 BSA 2016-1 et décidé leur annulation.

A la suite du départ d'un salarié, le Conseil d'administration en date du 3 juin 2019 a constaté la caducité de 50.000 BSA 2016-1 et a décidé leur annulation.

A la suite du départ d'une salariée, le Conseil d'administration en date du 2 octobre 2019 a constaté la caducité de 50.000 BSA 2016-1 et a décidé leur annulation.

A la suite du départ d'une salariée, le Conseil d'administration en date du 9 janvier 2020 a constaté la caducité de 10 000 BSA-2016-1 et a décidé leur annulation.

A la suite du départ d'une salariée, le Conseil d'administration en date du 16 mai 2020 a constaté la caducité de 5.000 BSA-2016-1 et a décidé leur annulation.

A la suite du départ d'un salarié, le Conseil d'administration en date du 10 juillet 2020 a constaté la caducité de 170.000 BSA-2015-1 et a décidé leur annulation.

Au 30 juin 2021, il reste 215 000 BSA 2016-1 donnant droit à la souscription de 215 000 actions (étant précisé que la caducité de BSA 2016-1 intervenue au 31 décembre 2020, mais non encore constatée à la date du 30 juin 2021, sera constatée lors d'un prochain conseil d'administration).

○ **BSA 2017-1**

915.000 "BSA 2017-1" émis par le Directeur Général le 12 juin 2017, agissant conformément à la subdélégation de compétence conférée par le Conseil d'administration du 5 mai 2017 agissant lui-même sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte du 28 avril 2016.

Les 915.000 BSA-2017-1 ont été émis à un prix unitaire de souscription de 0,043 euro, ce prix de souscription correspondant à 5% du prix d'exercice d'un BSA 2017-1.

Chaque BSA 2017-1 donne droit de souscrire à une action, d'une valeur nominale de 0,001 euro, au prix unitaire égal à la moyenne pondérée des cinq dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSA-2017-1, soit 0,86 euro. En cas d'exercice de la totalité des 915.000 BSA 2017-1, il en résultera une augmentation de capital de 915 euros par émission d'un nombre total de 915.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,001 euro chacune. Les BSA 2017-1

deviendront caducs au dixième anniversaire de leur date d'émission, à savoir le 12 juin 2027. Les BSA 2017-1 devront être souscrits au plus tard le 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2017, 845 000 BSA 2017-1 avaient été souscrits. Le Conseil d'administration en date du 19 janvier 2018 a constaté la caducité de 70 000 BSA 2017-1 non souscrits au 31 décembre 2017 et a décidé leur annulation.

En raison du départ d'un salarié et de la cessation de fonctions d'un consultant, le Conseil d'administration en date du 1er octobre 2018, a constaté la caducité de 30.000 BSA 2017-1 et a décidé leur annulation.

A la suite du départ d'un salarié, le Conseil d'administration en date du 3 juin 2019 a constaté la caducité de 90.000 BSA 2017-1 et a décidé leur annulation.

A la suite du départ d'une salariée, le Conseil d'administration en date du 9 janvier 2020 a constaté la caducité de 30.000 BSA-2017-1 et a décidé leur annulation.

A la suite du départ de deux salariés, le Conseil d'administration en date du 16 mai 2020 a constaté la caducité de 15 000 BSA-2016-1 et a décidé leur annulation.

A la suite du départ de deux salariés, le Conseil d'administration en date du 16 mai 2020 a constaté la caducité de 242 500 BSA-2016-1 et a décidé leur annulation.

Au 30 juin 2021, il reste 437 500 BSA-2017-1 donnant droit à la souscription de 437 500 actions (étant précisé que la caducité de BSA 2017-1 intervenue au 31 décembre 2020, mais non encore constatée à cette date, sera constatée lors d'un prochain conseil d'administration).

- **ABSA 2017**

9 230 769 "ABSA 2017" émises par le Directeur Général le 31 juillet 2017 agissant conformément à la subdélégation de compétence conférée par le Conseil d'administration du 25 juillet 2017 agissant sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte du 14 juin 2017, étant précisé que, dès l'émission des ABSA 2017, les bons de souscription ont été détachés des actions nouvellement émises.

Les BSA détachés des ABSA 2017 deviendront caducs le 25 juillet 2021.

Chaque BSA détaché des ABSA 2017 donnait initialement le droit de souscrire à 0,85 action, d'une valeur nominale de 0,15 Euro, au prix unitaire de 0,65 euros. A la suite de l'émission des BSAR en novembre 2017, il a été procédé en décembre 2017 à l'ajustement de la parité d'exercice des BSA détachés des ABSA 2017 dans les conditions légales et contractuelles applicables. En conséquence de cet ajustement, la nouvelle parité d'exercice est de 0,883 action pour 1 BSA 2017 exercé au prix unitaire de 0,403 euro.

Au 30 juin 2021, il reste 9 230 769 BSA détachés des ABSA 2017 en cours de validité donnant droit à la souscription de 8 150 769 actions.

- **BSA 2018-1**

320.000 "BSA 2018-1" émis par le Directeur Général le 1er octobre 2018, agissant conformément à la subdélégation de compétence conférée par le Conseil d'administration du 29 mars 2018 agissant lui-même sur délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte du 12 mars 2018.

Les 320.000 BSA-2018-1 ont été émis à un prix unitaire de souscription de 0,01479 euro, ce prix de souscription correspondant à 5% du prix d'exercice d'un BSA 2018-1. Chaque BSA 2018-1 donne droit de souscrire à une action, d'une valeur nominale de 0,05 euro, au prix unitaire égal à la moyenne pondérée des cinq dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSA-2018-1, soit 0,2958 euro. Les BSA 2018-1 deviendront caducs au dixième anniversaire de leur date d'émission, à savoir le 1er octobre 2028.

Au 30 juin 2021, il reste 320 000 BSA 2018-1 en cours de validité donnant droit à la souscription de 320 000 actions.

- **BSA 2019-1**

800 000 "BSA 2019-1" émis par le Conseil d'administration en date du 3 juin 2019 agissant conformément à la délégation de compétence conférée par l'assemblée générale mixte du 29 mai 2019.

Les 800 000 BSA 2019-1 ont été émis à un prix unitaire de souscription de 0,007619 euro (arrondi à 0,01 euro), ce prix de souscription correspondant à 5% du prix d'exercice d'un BSA 2019-1. Chaque BSA 2019-1 donne droit de souscrire à une action, d'une valeur nominale de 0,05 euro au prix unitaire égal à la moyenne pondérée des cinq dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSA-2019-1, soit 0,1522 euro. Les BSA 2019-1 deviendront caducs au dixième anniversaire de leur date d'émission, à savoir le 3 juin 2029.

Le Conseil d'administration en date du 2 octobre 2019 a constaté la caducité de 160.000 BSA 2019-1 non souscrits à la date du 30 septembre 2019 et a décidé leur annulation.

Au 30 juin 2021, il reste 640 000 BSA 2019-1 en cours de validité donnant droit à la souscription de 640 000 actions.

- **BSA EHGO**

Des BSA sont attachés aux OCEANE « EHGO » dans le cadre de chaque tranche émise. Le nombre de BSA qui est attaché aux OCEANE au titre de chaque tranche est égal à 50 % du montant nominal des OCEANE auxquelles ils sont attachés divisé par le prix d'exercice du BSA. Lors de leur émission, les BSA sont détachés des OCEANE.

Les BSA deviennent automatiquement nuls et non avenues 60 mois après leur date d'émission.

	Emis	Souscrites	Annulées	Solde	Caducité
OCEANE-EHGO-tranche 1	10 000 000	0	0	10 000 000	11/08/2025
OCEANE-EHGO-tranche 2	10 000 000	0	0	10 000 000	12/10/2025
OCEANE-EHGO-tranche 3	10 000 000	0	0	10 000 000	27/10/2025
OCEANE-EHGO-tranche 4	16 666 666	0	0	16 666 666	20/11/2025
OCEANE-EHGO-tranche 5	16 666 666	0	0	16 666 666	20/11/2025
OCEANE-EHGO-tranche 6	16 666 666	0	0	16 666 666	08/12/2025
OCEANE-EHGO-tranche 7	16 666 666	0	0	16 666 666	21/12/2025
OCEANE-EHGO-tranche 8	16 666 666	0	0	16 666 666	23/12/2025
OCEANE-EHGO-Tranche 9	16 666 666	0	0	16 666 666	04/01/2022
OCEANE-EHGO-Tranche 10	25 000 000	0	0	25 000 000	16/01/2022
OCEANE-EHGO-Tranche 11	25 000 000	0	0	25 000 000	20/01/2022
OCEANE-EHGO-Tranche 13	25 000 000	0	0	25 000 000	09/02/2022
OCEANE-EHGO-Tranche 14	25 000 000	0	0	25 000 000	16/02/2022
OCEANE-EHGO-Tranche 15&16	50 000 000	0	0	50 000 000	17/02/2022
OCEANE-EHGO-Tranche 17&18	50 000 000	0	0	50 000 000	09/03/2022
OCEANE-EHGO-Tranche 19&20	50 000 000	0	0	50 000 000	26/03/2022
OCEANE-EHGO-Tranche 21à24	200 000 000	0	0	200 000 000	14/05/2022
OCEANE-EHGO-Tranche 27&28	100 000 000	0	0	100 000 000	26/05/2022
OCEANE-EHGO-Tranche 29&30	111 111 110	0	0	111 111 110	04/06/2022
OCEANE-EHGO-Tranche 31à34	250 000 000	0	0	250 000 000	15/06/2022
OCEANE-EHGO-Tranche 12	25 000 000	0	0	25 000 000	04/02/2022
OCEANE-EHGO-Tranche 25&26	100 000 000	0	0	100 000 000	18/05/2022
<b>TOTAL</b>	<b>1 166 111 106</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 166 111 106</b>	

▪ **Options de Souscription d'Actions (OSA)**

Le tableau ci-dessous présente l'état des Options de Souscription d'Actions consenties et non encore exercées au 30 juin 2021, ainsi que des informations complémentaires sur leur statut à cette date.

	Emises	Attribuées (la souscription n'étant pas utile)	Annulées	Réserve	Exercées	Solde	Caducité
OSA-2010-5	10 000	10 000				10 000	01/02/2021
OSA-2013-1	25 000	25 000	20 000			5 000	02/08/2023
<b>TOTAL</b>	<b>35 000</b>	<b>35 000</b>	<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 000</b>	

L'Assemblée Générale des actionnaires et le Conseil d'administration agissant sur délégation de l'Assemblée Générale des actionnaires, ont autorisé l'émission et l'attribution d'OSA comme suit :

○ **OSA 2010-5**

10.000 OSA-2010-5 émises par le Conseil d'administration du 9 février 2011 agissant sur délégation de l'Assemblée Générale du 15 février 2010, dont 10.000 OSA-2010-5 attribuées (la souscription aux OSA n'étant pas utile), soit un solde de 10.000 OSA-2010-5 pouvant être exercées jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2021 dans la mesure où le délai d'exercice des OSA-2010-5 est de 10 ans à compter de la date d'embauche du bénéficiaire ;

Chaque OSA-2010-5 donne le droit de souscrire à une action nouvelle au prix unitaire égal à la moyenne des cours cotés des dix séances de bourse précédant la date d'embauche, soit 2,7560 Euros, soit un maximum de 10.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,001 € à émettre.

L'exercice des droits est subordonné au maintien de la qualité de salarié au moment de la levée de l'option.

Le bénéficiaire peut exercer les OSA-2010-5 comme suit :

25 % des OSA-2010-5, soit 2.500 OSA-2010-5, pourront être exercés à la première date anniversaire de la signature du contrat de travail ;

25 % des OSA-2010-5, soit 2.500 OSA-2010-5, pourront être exercés à la deuxième date anniversaire de la signature du contrat de travail ;

50 % des OSA-2010-5 soit 5.000 OSA-2010-5, par période mensuelle complète, à compter du mois suivant la deuxième date anniversaire de la signature du contrat de travail, à hauteur d'un nombre X d'OSA-2010-5 calculé selon la règle suivante :

$X = 5.000 \text{ multiplié par}$

(Nombre de mois écoulés depuis la date de signature du contrat de travail /48)

Toutefois, (i) en cas de conclusion d'un accord de partenariat significatif permettant à la Société de bénéficier d'un paiement « upfront » supérieur ou égal à EUR 10.000.000 (dix millions) hors « milestones » significatives et « royalties » significatives, 20% des OSA-2010-5 non encore exerçables au jour de la réalisation de cette condition deviendront immédiatement exerçables, à tout moment et (ii) en cas de réalisation d'une augmentation de capital par offre au public basée sur un prix par action supérieur ou égal à 6,24 Euros dont 0,15 Euro de valeur nominale et 6,09 Euros de prime d'émission, correspondant à une augmentation de capital d'un montant au moins égal à 10.000.000 (dix millions) Euros nominal et prime d'émission compris, 20% des OSA-2010-5 non encore exerçables au jour de la réalisation de cette condition deviendront immédiatement exerçables, à tout moment et (iii) en cas de conclusion d'un contrat de cession de titres de la Société ayant pour conséquence le changement du contrôle de la Société au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce ou en cas de cession de l'ensemble des actifs de la Société, le Bénéficiaire, quand bien même le délai stipulé ci-dessus ne serait pas échu ou les conditions prévues ci-dessus ne seraient pas réalisées, pourra exercer l'intégralité de ses OSA-2010-5 immédiatement, à tout moment.

Au 30 juin 2021, il reste 10 000 OSA-2010-5 donnant droit la souscription de 10 000 actions (étant précisé que la caducité des OSA-2010-5 intervenue au 1<sup>er</sup> février 2021, mais non encore constatée à la date du 30 juin 2021, sera constatée lors d'un prochain conseil d'administration).

○ **OSA 2013-1**

25.000 OSA-2013-1 émises et attribuées par le Conseil d'administration du 2 août 2013 agissant sur délégation de l'Assemblée Générale du 10 juin 2013, pouvant être exercées pendant un délai de 10 ans à compter de la date d'entrée en fonction de chaque bénéficiaire ;

Chaque OSA-2013-1 donne le droit de souscrire à une action nouvelle à un prix unitaire égal à la moyenne pondérée par les volumes des cinq dernières séances de bourse précédant sa fixation, soit un prix de 1,86462 Euros, soit un maximum de 25.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,001 € à émettre.

L'exercice des droits est subordonné au maintien de la qualité de salarié au moment de la levée de l'option.

Chaque bénéficiaire peut exercer les OSA-2013-1 comme suit :

- 25 % des OSA-2013-1 pourront être exercés à la première date anniversaire de son entrée en fonction ;
- 25 % des OSA-2013-1 pourront être exercés à la deuxième date anniversaire de son entrée en fonction ;
- 50 % des OSA-2013-1 pourront être exercés par période mensuelle complète, à compter du mois suivant la deuxième date anniversaire de son entrée en fonction, à hauteur d'un nombre X d'OSA-2013-1 calculé selon la règle suivante :

$X = 50 \% \text{ des OSA-2013-1 multiplié par (Nombre de mois écoulés depuis son entrée en fonction / 48)}$

Toutefois,

- En cas de conclusion d'un accord de partenariat significatif (selon l'appréciation du Conseil d'administration) permettant à la Société de bénéficier d'un paiement « upfront » supérieur ou égal à EUR 10.000.000 (dix millions) hors « milestones » significatives et « royalties » significatives, 20% des OSA-2013-1 non encore exerçables au jour de la réalisation de cette condition deviendront immédiatement exerçables, à tout moment.

- En cas de réalisation d'une augmentation de capital par offre au public basée sur un prix par action supérieur ou égal à EUR 6,24 (six virgule vingt-quatre) dont 0,15 Euro de valeur nominale et 6,09 Euros de prime d'émission, correspondant à une augmentation de capital d'un montant au moins égal à EUR 10.000.000 (dix millions) nominal et prime d'émission compris, 20% des OSA-2013-1 non encore exerçables au jour de la réalisation de cette condition deviendront immédiatement exerçables, à tout moment.

- En cas de cession de titres de la Société ayant pour conséquence le changement du contrôle de la Société au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce ou en cas de cession de l'ensemble des actifs de la Société, chaque Bénéficiaire, quand bien même le délai stipulé ci-dessus ne serait pas échu, pourra exercer l'intégralité de ses OSA-2013-1 immédiatement, à tout moment.

A la suite du départ d'un bénéficiaire n'ayant pas levé ses options dans les délais requis, le Conseil d'administration en date du 22 juin 2016 a constaté la caducité de 5 000 OSA-2013-1 et a décidé leur annulation.

A la suite du départ d'un bénéficiaire n'ayant pas levé ses options dans les délais requis, le Conseil d'administration en date du 21 septembre 2017 a constaté la caducité de 10 000 OSA-2013-1 et a décidé leur annulation.

A la suite du départ d'un salarié, le Conseil d'administration, au cours de sa réunion du 3 juin 2019, a constaté la caducité de 5.000 OSA-2013-3 et a décidé leur annulation.

Au 30 juin 2021, il reste 5 000 OSA-2013-1 donnant droit la souscription de 5 000 actions.

En conclusion :

Au 30 juin 2021, il reste donc un solde de 15 000 OSA attribuées, non encore exercées à la clôture, et susceptibles d'entraîner la création de 15 000 actions nouvelles, soit environ 0,0004 % du capital existant au 30 juin 2021.

Il n'existe pas de passif éventuel car il s'agit uniquement d'actions nouvelles à émettre, aucun rabais n'a été octroyé, et le délai d'indisponibilité fiscal pour les OSA concernées est dépassé.



**11. EMISSION D'ORNANE**

Les ORNANE ont une valeur unitaire de 10 000 euros et sont souscrites à 97% du pair.

Les ORNANE ont une maturité de 12 mois à compter de leur émission et ne portent pas d'intérêt.

Tableau de variation des ORNANE sur l'exercice :

En €

Libellé	01/01/2021	Souscription	Conversion	30/06/2021
ORNANES	1 000 000	1 850 000	2 850 000	0

Tableau récapitulatif des opérations sur les obligations remboursables en actions nouvelles et/ou existantes (ORNANE) :

Libellés	Date d'émission	ORNANES SOUSCRITES & EMISES		ORNANES REMBOURSEES		Nombre d'actions créées	Solde à fin juin 2021		Caducité
		En nombre	En valeur	En nombre	En valeur		En nombre	En valeur	
ORNANE au passif à l'ouverture de l'exercice	n.a	107	1 070 000	107	1 070 000	21 400 000	0	0	n.a
ORNANE HBR - Tranche 1	12/07/2020	50	500 000	50	500 000	7 361 109	0	0	12/07/2021
ORNANE HBR - Tranche 2	09/08/2020	50	500 000	50	500 000	9 333 332	0	0	09/08/2021
ORNANE HBR - Tranche 3	11/10/2020	100	1 000 000	100	1 000 000	39 583 333	0	0	11/10/2021
ORNANE HBR - Tranche 4	24/11/2020	100	1 000 000	100	1 000 000	50 000 000	0	0	24/11/2021
ORNANE HBR - Tranche 5	22/12/2020	100	1 000 000	100	1 000 000	50 000 000	0	0	22/12/2021
ORNANE HBR - Tranche 6	18/01/2021	185	1 850 000	185	1 850 000	92 500 000	0	0	18/01/2022
<b>TOTAL</b>		<b>692</b>	<b>6 920 000</b>	<b>692</b>	<b>6 920 000</b>	<b>270 177 774</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la société présente à son passif un solde de 107 ORNANE non encore remboursées du fait du RJ de la société. Dans le cadre du plan de continuation de la Société déposé par HBR Investment Group ("HBR") et adopté par le Tribunal de commerce de Paris le 15 mai 2020, HBR s'est substitué à l'Investisseur historique dans ses droits et obligations du contrat ORNANE conclu en 22 mars 2019. Cette substitution a été actée au moyen d'un contrat de novation conclu entre les parties en date du 9 janvier 2020.

HBR a ainsi acquis, les 107 ORNANE d'une valeur nominale unitaire de 10.000 euros et la société a procédé au remboursement de ces dernières par l'émission de 21 400 000 en date du 3 juin 2020. Le Directeur Général a ainsi constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 1 070 000 euros par émission de 21.400.000 actions nouvelles.

Le tableau récapitulatif des opérations sur les ORNANE présente pour chaque opération l'impact sur le capital social à travers le nombre d'actions créées au titre des remboursements. Pour davantage d'informations sur les impacts des opérations liées aux ORNANE sur les capitaux propres, nous renvoyons le lecteur vers les notes 1.2 « Renforcements des fonds propres » et 10 « Capitaux propres ».

**12. AVANCES CONDITIONNEES :**

Sur l'exercice 2016, la société a obtenu une aide accordée par BPI France dans le cadre du programme « PIAVE – Projet Industriel d'Avenir ». L'aide prévoit le versement d'avances remboursables et de subvention à hauteur de 45% des dépenses de recherche industrielle et de développement expérimental estimées, et à hauteur de 20% des dépenses d'investissement. Le montant maximal des aides ne pourra excéder 4 196 420 euros sous forme d'avances remboursables et 818 724 euros sous forme de subventions. Seul le dernier versement de l'aide sera effectué après l'étape clé et la revue finale du projet.

La société a reçu à ce titre sur 2016 une avance remboursable d'un montant de 59 000 euros, comptabilisée dans la rubrique « autres emprunts », ainsi qu'une subvention de 327 000 euros, comptabilisée en résultat d'exploitation, correspondant aux prévisions de dépenses de l'étape clé 1.

Cette avance remboursable porte également intérêts au taux annuel de 1,17% (note 15.1).

En plus du remboursement des avances, la société s'est engagée à verser à BPI France un montant complémentaire dès lors que le chiffre d'affaires du projet aura atteint un seuil de 50 millions d'euros correspondant à 1% des revenus annuels générés pendant 5 ans. Ce montant complémentaire ne pourra excéder 3,5 millions d'euros, et sera limité à une période de 15 ans entre le remboursement des avances et le versement complémentaire.

La société travaille actuellement avec ses conseils à l'établissement du rapport de fin de projet devant justifier auprès de la BPI des dépenses engagées et devant rendre non remboursable la subvention de 327 K€ compte tenu de l'arrêt du projet.

### 13. PROVISIONS :

Au 30 juin 2021 les provisions correspondent au solde des Ecart de conversion – Actif (Note 9.3).

SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
	Montant au début d'ex.	Augment. Dotations	Diminutions Reprises	Montant à la fin d'exercice
<b>Provisions</b>				
Provisions pour perte de change	188		33	155
<b>Total</b>	<b>188</b>	<b>0</b>	<b>33</b>	<b>155</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>188</b>	<b>0</b>	<b>33</b>	<b>155</b>

### 14. ECHEANCES DES DETTES A LA CLOTURE :

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles : (1)				
Autres emprunts obligataires : (1)	100 000	100 000		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit : (1)				
- à un an maximum à l'origine	1 892	1 892		
- à plus d'un an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)	82 197		82 197	
Fournisseurs et comptes rattachés	935 100	935 100		
Personnel et comptes rattachés	195 686	195 686		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	273 446	273 446		
Taxe sur la valeur ajoutée	6 838	6 838		
Autres impôts, taxes et versements assimilés	249 203	249 203		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	74 459	74 459		
<b>Total</b>	<b>1 918 822</b>	<b>1 836 625</b>	<b>82 197</b>	<b>0</b>
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	27 850 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	29 060 000			
(2) Prêts et avances consenties aux associés				

Voir la note 15 pour le détail des Emprunts et Dettes financières diverses.

**15. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES****15.1 Obligations Convertibles ou Echangeables en Actions Nouvelles et/ou Existantes**

Les emprunts obligataires convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes (OCEANE) portent sur 4 000 OCEANE « EHGO » sur une période de 48 mois. La valeur nominale unitaire des OCEANE est égale à 10 000 euros. Chaque OCEANE sera souscrite à un prix de souscription égal à 97% de leur valeur nominale unitaire.

Chaque OCEANE arrivera à échéance 12 mois après son émission. En cas de non-conversion d'une OCEANE avant l'échéance, l'OCEANE sera automatiquement convertie en actions de la Société à cette date.

Les OCEANE ne portent pas d'intérêt. Toutefois, en cas de survenance d'un cas de défaut, les OCEANE en circulation seront remboursées à l'Investisseur à 120% de leur valeur nominale.

En rémunération de l'engagement de l'investisseur de souscrire les tranches d'OCEANE avec BSA attachés émises dans le cadre du financement, NEOVACS s'est engagé à payer à l'investisseur des frais d'engagement par émission de d'OCEANE additionnelles appelés « commitment fees » (Cf. note 24).

En €

Libellé	01/01/2021	Souscription	Conversion	30/06/2021
OCEANES	310 000	26 000 000	26 210 000	100 000

Tableau récapitulatif des opérations de souscription et de conversion des OCEANES :

Libellés	Date d'émission	OCEANES SOUSCRITES & EMISES		OCEANES CONVERTIES		Nombre d'actions créées	Solde à fin juin 2021		Caducité
		En nombre	En valeur	En nombre	En valeur		En nombre	En valeur	
OCEANE EHGO Tranche 1 OCEANE EHGO Commision d'engagement 1	10/08/2020	100	1 000 000	100	1 000 000	15 255 951	0	0	10/08/2021
OCEANE EHGO Tranche 2 OCEANE EHGO Commision d'engagement 2	11/10/2020	100	1 000 000	100	1 000 000	25 834 400	0	0	11/10/2021
OCEANE EHGO Tranche 3 OCEANE EHGO Commision d'engagement 3	26/10/2020	100	1 000 000	100	1 000 000	38 669 365	0	0	26/10/2021
OCEANE EHGO Tranche 4	19/11/2020	100	1 000 000	100	1 000 000	50 000 000	0	0	19/11/2021
OCEANE EHGO Tranche 5	19/11/2020	100	1 000 000	100	1 000 000	50 000 000	0	0	19/11/2021
OCEANE EHGO Tranche 6	07/12/2020	100	1 000 000	100	1 000 000	50 000 000	0	0	07/12/2021
OCEANE EHGO Tranche 7	20/12/2020	100	1 000 000	100	1 000 000	50 000 000	0	0	20/12/2021
OCEANE EHGO Tranche 8	22/12/2020	100	1 000 000	100	1 000 000	50 000 000	0	0	22/12/2021
OCEANE EHGO Tranche 9	04/01/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	50 000 000	0	0	04/01/2022
OCEANE EHGO Tranche 10	18/01/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	50 000 000	0	0	18/01/2022
OCEANE EHGO Tranche 11	20/01/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	50 000 000	0	0	20/01/2022
OCEANE EHGO Tranche 12	04/02/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	50 000 000	0	0	04/02/2022
OCEANE EHGO Tranche 13	09/02/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	50 000 000	0	0	09/02/2022
OCEANE EHGO Tranche 14	16/02/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	50 000 000	0	0	16/02/2022
OCEANE EHGO Tranche 15	17/02/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	50 000 000	0	0	17/02/2022
OCEANE EHGO Tranche 16	17/02/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	50 000 000	0	0	17/02/2022
OCEANE EHGO Tranche 17	09/03/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	80 000 000	0	0	09/03/2022
OCEANE EHGO Tranche 18	09/03/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	100 000 000	0	0	09/03/2022
OCEANE EHGO Tranche 19	26/03/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	101 111 111	0	0	26/03/2022
OCEANE EHGO Tranche 20	26/03/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	111 111 110	0	0	26/03/2022
OCEANE EHGO Tranche 21	14/05/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	101 111 111	0	0	14/05/2022
OCEANE EHGO Tranche 22	14/05/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	111 111 110	0	0	14/05/2022
OCEANE EHGO Tranche 23	14/05/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	111 111 110	0	0	14/05/2022
OCEANE EHGO Tranche 24	14/05/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	111 111 110	0	0	14/05/2022
OCEANE EHGO Tranche 25	17/05/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	111 111 110	0	0	17/05/2022
OCEANE EHGO Tranche 26	17/05/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	111 111 110	0	0	17/05/2022
OCEANE EHGO Tranche 27	26/05/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	111 111 109	0	0	26/05/2022
OCEANE EHGO Tranche 28	26/05/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	137 499 999	0	0	26/05/2022
OCEANE EHGO Tranche 29	07/06/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	166 666 664	0	0	07/06/2022
OCEANE EHGO Tranche 30	07/06/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	166 666 665	0	0	07/06/2022
OCEANE EHGO Tranche 31	15/06/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	166 666 665	0	0	15/06/2022
OCEANE EHGO Tranche 32	15/06/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	166 666 664	0	0	15/06/2022
OCEANE EHGO Tranche 33	15/06/2021	100	1 000 000	100	1 000 000	173 333 332	0	0	15/06/2022
OCEANE EHGO Tranche 34	15/06/2021	100	1 000 000	90	900 000	180 000 000	10	100 000	15/06/2022
<b>TOTAL</b>		<b>3 600</b>	<b>36 000 000</b>	<b>3 590</b>	<b>35 900 000</b>	<b>3 121 498 369</b>	<b>10</b>	<b>100 000</b>	

**15.2 Autres dettes financières**

Ce poste est composé des éléments suivants :

	30/06/2021	31/12/2020
BPI France avance remboursable	59 000 €	59 000 €
BPI France intérêts courus	3 837 €	3 473 €
Dépôts et cautionnements reçus	19 360 €	19 360 €
Associés augmentation de capital	0 €	0 €
<b>TOTAUX</b>	<b>82 197 €</b>	<b>81 833 €</b>

**15.3 Avances remboursables BPI FRANCE :**

Les avances remboursables consenties par BPI France (note 12) portent intérêt au taux annuel de 1,17%.  
Au 30 juin 2021, 364 euros d'intérêts ont été comptabilisés en charges.

**16. COMPTES DE REGULARISATION – PASSIF :****16.1 Détail des charges à payer :**

	30/06/2021	31/12/2020
<b>Emprunts obligataires convertibles</b>		
Emprunt oblig - Intérêts courus		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		
Banques - Intérêts courus	1 892	1 457
<b>Total</b>	<b>1 892</b>	<b>1 457</b>
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>		
Intérêts courus		
Intérêts courus avance BPI	3 837	3 473
<b>Total</b>	<b>3 837</b>	<b>3 473</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		
Frs Fact. non parvenues	236 664	475 003
<b>Total</b>	<b>236 664</b>	<b>475 003</b>
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Personnel - prov cp	109 016	89 322
Personnel primes à payer	64 455	28 242
Personnel charges à payer	13 190	0
Charges soc/cp	50 226	41 107
Charges soc /primes à payer	28 360	12 426
Charges soc à payer	524	
État charges à payer	109 896	80 109
<b>Total</b>	<b>375 667</b>	<b>251 206</b>
<b>Autres dettes</b>		
Charges à payer	65 000	25 000
<b>Total</b>	<b>65 000</b>	<b>25 000</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>683 060</b>	<b>756 141</b>

**16.2 ECARTS DE CONVERSION – PASSIF :**

Les écarts de conversion passif correspondent aux gains de change latents sur les créances et les dettes libellées en devises étrangères.

**17. PASSIFS EVENTUELS LIES AUX CONTRATS COMMERCIAUX :**

Dans le cadre des accords signés avec certains tiers ayant participé au développement des brevets et du savoir-faire constituant la technologie propriété intellectuelle de la société, cette dernière a reconnu à ces tiers un droit à rémunération en cas de distribution et de commercialisation de produits utilisant cette technologie ainsi qu'en cas de concession de droits d'exploitation de cette technologie. Ce droit à rémunération représente selon les cas 1% des ventes nettes ou 1 à 5% des autres revenus générés. Il sera dû jusqu'à la plus tardive des échéances suivantes :

- (i) l'expiration ou l'invalidation du dernier des brevets, certificats complémentaires de protection éventuels inclus ou,
- (ii) l'expiration d'une période de dix ans à compter de la date de première commercialisation du premier des produits concernés par la société ou,
- (iii) l'expiration ou la résiliation du dernier accord de concession des droits d'exploitation de la technologie à un tiers.

**18. DEPENSES DE RECHERCHE :**

La société a comptabilisé 2 646 036 euros au titre des activités de recherche et de développement au cours du semestre clos le 30 juin 2021 (1 805 004 euros au titre de l'exercice 2020).

**19. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION :**

La société n'a pas bénéficié au cours du premier semestre 2021 d'une subvention d'exploitation.

Sur l'exercice 2019, la société avait bénéficié d'une subvention d'exploitation auprès de l'ANRT s'élevant à 1 167 euros.

**20. AUTRES PRODUITS :**

Les – 75k€ sont le résultat d'une extourne de facture à établir, comptabilisée initialement en 2019, et correspondante à un encaissement du même montant lors du même exercice 2019.

**21. RESULTAT FINANCIER :**

Le résultat financier de la situation close au 30 juin 2021 est principalement composé de la reprise de provision pour dépréciation des titres de participation Neovacs Inc et de la créance rattachée à cette participation (174 445 euros) et de l'impact négatif de la variation de la provision pour dépréciation des immobilisations financières et VMP (48 927 euros).

Produits financiers :

	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
<b>Autres valeurs mobil. et créances de l'actif immob.</b>			
Revenus des comptes à terme (note 7)			
Revenus des créances de participation (note 3)	0	1 650	3 291
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1 650</b>	<b>3 291</b>
<b>Reprise sur dépr. prov. et transferts de charges</b>			
Reprise provision perte de change (note 12)	34	111	3 628
Reprise provision dépréciation actions propres (note 3)	0	115 903	0
Reprise provision dépréciation immobilisations financières (note 3)	174 445	0	0
<b>Total</b>	<b>174 479</b>	<b>116 014</b>	<b>3 628</b>
<b>Différences positives de change</b>			
Gains de change	18		
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Autres produits financiers</b>			
Autres produits financiers	29 860		
<b>Total</b>	<b>29 860</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Produits nets sur cession de VMP</b>			
Plus-values cessions VMP et FCP (note 6)			
Autres plus-values cessions			
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total</b>	<b>204 356</b>	<b>117 664</b>	<b>6 919</b>

Charges financières :

	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
<b>Dotations aux amort., dépréciations et provisions</b>			
Dotation provision perte de change (note 12)	0	0	0
Dotation provision titres de participation et créances (note 3)	3 550	28 302	93 326
Dotation provision actions propres (note 3)	36 674	2 473	35 837
Dotation amortissement pour dépréciation des VMP (note 3)	8 703		
<b>Total</b>	<b>48 927</b>	<b>30 775</b>	<b>129 163</b>
<b>Intérêts et charges assimilées</b>			
Charges d'intérêts bancaires	0	122	122
Intérêts avance BPI France (note 11)	364	360	722
Intérêts emprunt obligataire (note 14)			
Intérêts préfinancement CIR	0	0	0
Agios Oseo (note 5)			
<b>Total</b>	<b>364</b>	<b>482</b>	<b>844</b>
<b>Autres charges</b>			
Frais d'engagement sur contrat OCEANES BSA	0		2 000 000
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 000 000</b>
<b>Différences négatives de change</b>			
Pertes de change			
	0	0	0
<b>Charges nettes sur cession de VMP</b>			
Moins-values cessions VMP et FCP (note 6)	0	0	0
Autres moins-values cessions			
	0		0
<b>Total</b>	<b>49 291</b>	<b>31 257</b>	<b>2 130 008</b>

**22. RESULTAT EXCEPTIONNEL :**

Le résultat exceptionnel est constitué notamment de la sortie des titres de participation Neovacs Inc et de la créance rattachée à cette participation pour un montant total de 174 445 euros.

Produits exceptionnels :

	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
<b>Sur opérations de gestion</b>			
Avances remboursables acquises			
Intérêts sur avances remboursables			
Produits exceptionnels		0	1 672 976
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 672 976</b>
<b>Sur opérations en capital</b>			
Bonis rachat actions propres	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>			
Dotations aux amortissements excep.			
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 672 976</b>

Charges exceptionnelles :

	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
<b>Sur opérations de gestion</b>			
Pertes exceptionnelles sur opérations de gestion	12 150	6 051	2 742 333
Pertes exceptionnelles sur créances		4 941 771	
<b>Total</b>	<b>12 150</b>	<b>4 947 822</b>	<b>2 742 333</b>
<b>Sur opérations en capital</b>			
VNC immo.	175 263	0	0
Malis rachat actions propres		0	0
<b>Total</b>	<b>175 263</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>			
Dotations aux amortissements excep.			
<b>Total</b>	<b>187 413</b>	<b>4 947 822</b>	<b>2 742 334</b>

**23. IMPOT SUR LES BENEFICES :**

La société étant déficitaire, elle ne supporte pas de charge d'impôt. Le montant comptabilisé en résultat sur la ligne « impôts sur les bénéfices » correspond au produit du crédit impôt recherche. Pour la situation close au 30 juin 2021, le CIR s'élève à 277 338 (541 501 euros au 31 décembre 2020).

Les déficits fiscaux et amortissements reportables dont dispose la société s'établissent à 156 616 511 euros au 30 juin 2021 (153 361 391 euros au 31 décembre 2020). Au 30 juin 2021, ces reports déficitaires ne sont pas limités dans le temps.

**24. PARTIES LIEES :****23.1 Transactions réalisées avec des parties liées :**

La société a versé à HBR Investment Group 55.500 d'euros au titre de frais d'engagement dans le cadre du contrat ORNANE, soit 3 % de la valeur nominale émise.

**25. ENGAGEMENTS DONNES :**



- Indemnité de départ à la retraite

*Méthodologie de calcul :*

Le but de l'évaluation actuarielle est de produire une estimation de la valeur actualisée des engagements de Neovacs en matière d'indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives. Cette évaluation est déterminée selon la méthode dite « formule rétrospective prorata temporis ». L'évaluation réalisée par Neovacs prend en compte la législation relative aux charges sociales applicables en cas de départ en retraite (mise à la retraite ou départ volontaire).

Pour l'exercice 2020, le calcul actuariel a été effectué sur la base des principales hypothèses suivantes :

Méthode de calcul :	Méthode rétrospective prorata temporis
Base de calcul :	Salaire annuel moyen
Taux d'actualisation :	0,87%
Taux de progression de salaires :	3%
Taux de rotation du personnel :	2%
Age de départ à la retraite :	65 ans
Table de mortalité utilisée :	Table réglementaire TG 05
Taux de charges sociales :	45%

Les engagements pour indemnités de départ à la retraite ainsi estimés s'élèvent à 102 989 euros au 30 juin 2021.

- Commandes fermes

Le montant des commandes engagées mais non livrées (et donc non comptabilisée en factures à recevoir ou en fournisseurs) au 30 juin 2021 s'élève à 206 K€ (contre un montant nul au 30 juin 2020).

Ce montant correspond essentiellement à des prestations ou commandes R&D initiées par la société.

- Avances remboursables

La société s'est engagée à verser à BPI France un montant complémentaire dès lors que le chiffre d'affaires du projet « PIAVE – Projet Industriel d'Avenir » aura atteint un seuil de 50 millions d'euros correspondant à 1% des revenus annuels générés pendant 5 ans. Ce montant complémentaire ne pourra excéder 3,5 millions d'euros, et sera limité à une période de 15 ans entre le remboursement des avances et le versement complémentaire.

- Contrat de licence

Conformément à l'avenant à l'un de ses 3 contrats de licence, et dans le cas où aucun accord de partenariat ou de licence à l'échelon international n'était signé pour la conduite et le financement d'une étude clinique de phase III avec l'IFN $\alpha$ -Kinoïde dans le lupus, NEOVACS s'engage à émettre des actions pour une somme égale à 0,6M€ au bénéfice d'un de ses licenciés.

- Loyers restants dus

Dans le cadre de son activité, la société a signé un bail avec la RIVP pour ses locaux. La date d'échéance de ce bail est fixée au 31 décembre 2021. Le montant total estimé des loyers jusqu'à l'échéance du bail est estimé à 260 K€.

- Clause de retour à meilleure fortune

Dans le cadre du redressement judiciaire, les créanciers ayant opté pour l'option 1, prévoyant un paiement immédiat de 30 % de leur créance et un abandon de 70 % du solde, bénéficient d'une clause de retour à meilleure fortune.

Au 31 décembre 2020, le montant concerné par l'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune s'élevait à 919 475,09 euros.

Par ailleurs, il est précisé que, quelle que soit l'option choisie, dans l'hypothèse où, au 31 décembre 2024, NEOVACS aurait été destinataire d'une offre ferme relative au programme « LUPUS », la société s'engage à payer un complément selon les modalités suivantes :

- 35 % supplémentaire pour une valorisation (prix de cession) comprise entre 70 M€ et 100 M€ (imputable sur les dernières échéances du plan pour les créanciers ayant opté pour l'option 2) ;
- 70 % supplémentaire pour une valorisation (prix de cession) supérieure à 100 M€, ce qui conduirait à l'apurement total du passif.

## 26. ENGAGEMENTS RECUS :

Aucun engagement n'a été reçu au 30 juin 2021.

## 27. EFFECTIF MOYEN :

	30/06/2021	31/12/2020
Cadres	17	14
Agents de maîtrise et techniciens	1	1
Employés		
Ouvriers		
<b>Total</b>	<b>18</b>	<b>15</b>

## 28. GESTION ET EVALUATION DES RISQUES FINANCIERS :

NEOVACS peut se trouver exposée à différentes natures de risques financiers : risque de marché (notamment, risque de change), risque de crédit et risque de liquidité. Le cas échéant, NEOVACS met en œuvre des moyens simples et proportionnés à sa taille pour minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière. La politique de NEOVACS est de ne pas souscrire d'instruments financiers à des fins de spéculation. NEOVACS n'utilise pas d'instruments financiers dérivés au 30 juin 2021 ;

- Risque de taux d'intérêt :

NEOVACS a peu d'exposition au risque de taux d'intérêt, dans la mesure où au 30 juin 2021, les valeurs mobilières de placement sont principalement constituées de produits structurés dont la perte en capital est partiellement garantie et où aucune dette à taux variable n'a été souscrite.

- Risque de crédit :

NEOVACS a peu d'exposition au risque de crédit.

NEOVACS fait appel à des institutions financières de premier plan et ne supporte donc pas de risque de crédit significatif sur sa trésorerie.

## 29. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

### Publication des résultats précliniques dans le traitement de l'asthme

NEOVACS, en collaboration avec une équipe Inserm dirigée par Laurent Reber (Infinity, Toulouse) et l'Institut Pasteur (équipe Inserm dirigée par Pierre Bruhns), travaille à la mise au point d'un vaccin qui pourrait induire une protection à long-terme contre l'asthme allergique, réduisant la sévérité des symptômes de la maladie et améliorant ainsi significativement la qualité de vie des malades.

Les résultats précliniques (dans des modèles animaux) de ce vaccin démontrent que ce vaccin induit une production durable d'anticorps ayant un effet sur les symptômes de l'asthme. Cette étude suggère donc l'efficacité à la fois prophylactique et thérapeutique du vaccin dans ce modèle d'asthme et aucun effet indésirable n'a été observé chez l'animal.

Les travaux de l'équipe de recherche doivent désormais faire l'objet d'un essai clinique de Phase I/IIa après obtention des autorisations réglementaires.

#### **NEOVACS réalise sa première prise de participation dans une société dédiée au dépistage de la covid-19**

Fin septembre 2021, NEOVACS a finalisé le premier investissement de son fonds d'amorçage destiné à accompagner l'émergence de solutions de prévention et de lutte contre la Covid-19 et plus généralement contre les pandémies.

Dans ce cadre, la société a annoncé un investissement de 5 M\$ (4,2 M€) dans Bio Detection K9, société canadienne spécialisée dans la détection canine de bactéries et de virus et notamment du covid-19.

#### **Conclusion d'un nouveau contrat de financement en OCEANE-BSA d'un montant nominal total de 50 M€**

Le contrat d'OCEANE-BSA conclu le 17 mai 2021 entre NEOVACS et le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (« EHGO ») s'est éteint suite au tirage de la dernière tranche le 18 août 2021.

Un nouveau contrat d'émission d'une durée de 48 mois a été conclu le 5 septembre 2021 entre NEOVACS et le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (« EHGO »), membre du groupe Alpha Blue Ocean, en vue de la mise en place d'une ligne de financement obligataire flexible par émission de 5 000 bons d'émission d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes d'une valeur nominale de 10 000 € chacune (les « OCEANE »), se décomposant en cinquante tranches de 100 OCEANE chacune, assorties de bons de souscription d'actions (les « BSA ») (les OCEANE et les BSA ensemble, les « OCEANE-BSA »). Le montant nominal maximum des OCEANE ainsi émises sera égal à 50 M€.

La mise en place de cette ligne de financement par émission d'OCEANE-BSA a pour objectif de permettre à NEOVACS de disposer du niveau de capitaux requis pour les prochaines étapes de développement de ses deux domaines de recherche, d'une part, et le redéploiement vers une activité d'investissement dans des BioTech ou MedTech, d'autre part, et enfin l'apurement du passif. Elle constitue la seule solution de financement disponible pour une société du profil de NEOVACS, en sortie de procédure collective, sans cash flows générés par son activité et doté d'un actionariat diffus ne pouvant couvrir les besoins de financement. Les frais d'engagement de ce contrat (aka les « commitment fees ») s'élèvent à 5% de la valeur nominale maximum totale des OCEANE à émettre, soit 2 M€, payable en 4 tranches égales par émission d'OCEANE (sans BSA attachés), donc sans impact négatif sur la trésorerie.

#### **Entrée d'un nouvel actionnaire**

NEOVACS a été notifié que la société ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES, LLC (Groupe Atlas Capital Market) détient 350 000 000 actions, au 27 septembre, représentant 5,15% du capital social. Sur la base de cette déclaration de franchissement du seuil de 5% du capital social de la Société et conformément aux articles L.225-105 et L.225-74, ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES, LLC a déposé un projet de résolution en vue de la nomination de Monsieur Laurent FAUGEROLAS en qualité de membre du Conseil d'administration lors de la prochaine Assemblée générale des actionnaires

#### **Nouvelle convocation des actionnaires à une assemblée générale extraordinaire**

Une assemblée générale avait été convoquée le 28 octobre 2021 pour permettre aux actionnaires de se prononcer sur les résolutions à titre extraordinaire qui n'ont pas pu être mises aux voix le 8 juillet et le 4 août dernier, faute de quorum. Dans ce contexte, la société avait obtenu la désignation d'un mandataire chargé de représenter les actionnaires défaillants pour assurer la réunion du quorum de l'assemblée générale extraordinaire.

Par ailleurs, comme indiqué dans le communiqué de presse de la société du 5 octobre 2021, un actionnaire, la société ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES, LLC, a déposé un projet de résolution additionnelle en vue de la nomination de Monsieur Laurent FAUGEROLAS en qualité de membre du conseil d'administration. L'inscription de ce projet de résolution a eu pour effet de modifier l'ordre du jour initial sur la base duquel le mandataire avait été désigné.

Dans ces conditions, le conseil d'administration a considéré que l'assemblée générale convoquée le 28 octobre 2021 ne pouvait pas se tenir dans des conditions de sécurité juridique suffisantes. Par conséquent, le Conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, d'ajourner l'assemblée générale du 28 octobre 2021 et de convoquer une nouvelle assemblée le 24 novembre 2021 à laquelle le mandataire ne participera pas.

L'ordre du jour de cette nouvelle assemblée comportera notamment les résolutions figurant à l'ordre du jour initial de l'assemblée générale du 28 octobre 2021 ainsi que la résolution proposée par ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES, LLC. À cet égard, le conseil d'administration réuni le 15 octobre 2021, après l'avoir attentivement étudiée, a considéré que la résolution tendant à nommer Monsieur Laurent FAUGEROLAS en qualité d'administrateur n'était pas en adéquation avec l'intérêt social de la société, ce dernier n'ayant notamment pas d'expérience dans le secteur des biotechnologies. Par conséquent, le Conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, de ne pas agréer cette résolution.

### **NEOVACS réalise sa deuxième opération stratégique et investit dans SIGNIA THERAPEUTICS**

Issue d'un programme de recherche de 10 ans mené par le Dr. Manuel Rosa-Calatrava et son équipe au sein du Laboratoire de Virologie et Pathologie Humaine (Virpath), rattaché au CIRI (UCBL, ENS Lyon, Inserm et CNRS) avec le soutien fort des filiales de l'UCBL, Lyon Ingénierie Projet (LIP) et EZUS, Signia Therapeutics a été fondée en avril 2017. La société de biotechnologie met en œuvre une stratégie de rupture pour la recherche de médicaments contre les infections et les pathologies respiratoires, axée sur la modulation de la réponse de la cellule hôte infectée ou pathologique (polypharmacologie). La plateforme technologique de la société intègre analyse transcriptomique[1], intelligence artificielle (IA) et modèles physiologiques prédictifs pour le criblage in silico et la validation pré-clinique rapide de candidats médicaments.

NEOVACS a décidé d'investir 1,3 M€ dans Signia Therapeutics afin notamment de financer l'initiation d'un essai clinique de Phase IIb dans le SARS-CoV-2, étude importante pour disposer à terme d'un traitement antiviral, qui participe également à la validation de la plateforme technologique de la société dans la lutte contre les infections respiratoires. Cette étude, menée en collaboration avec les Hospices Civils de Lyon, évaluera l'effet du Diltiazem sur la réduction de la charge virale chez les patients hospitalisés avec des formes modérées du Covid-19. Le Diltiazem est un antihypertenseur pour lequel un nouveau mécanisme d'action antiviral à large spectre a été mis à jour par Signia Therapeutics. Ses indications anti-infectieuses potentielles sont nombreuses et concernent, entre autres, des virus respiratoires responsables des bronchiolites chez le nouveau-né et les virus de la grippe.

### **Acquisition de l'ancien site du laboratoire Servier à Suresnes**

Dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissements, NEOVACS a décidé d'acquérir un site immobilier afin de regrouper l'ensemble de ses équipes ainsi qu'une pépinière d'entreprises évoluant dans le domaine de la recherche médicale (BioTech ou MedTech). Ces sociétés ont vocation à être accompagnées sur le plan financier et managérial par NEOVACS dans le cadre de sa politique d'investissement.

Propriété du groupe pharmaceutique Servier, qui va regrouper, d'ici 2023, l'ensemble de ses activités R&D basées en France au sein de son futur Institut de Recherche et Développement situé au cœur du cluster d'innovation scientifique et technologique de Paris-Saclay, le site totalise 5 000 m<sup>2</sup> de surface utile, dont une plateforme d'étude fonctionnelle de 2 000 m<sup>2</sup>. Ce bâtiment, parfaitement adapté pour la recherche scientifique et le scale up de composés biologiques, nécessitera des travaux de jouvence minimaux pour accueillir NEOVACS et d'autres sociétés BioTech dès 2022. Plusieurs entreprises ont déjà manifesté un intérêt pour rejoindre le site.

Cette acquisition représente un investissement total, intégrant les frais de transaction et d'aménagement, de l'ordre de 8,9 M€. L'opération sera définitivement finalisée une fois purgé le droit de préemption urbain et, au plus tard, le 10 décembre 2021.

**Renforcement des fonds propres et de la trésorerie de NEOVACS**

A la date de publication de ce rapport, la société dispose :

- Suite à des tirages sur les lignes de financement en OCEANE (EHGO) et ORNANE (HBR Investment Group) d'une trésorerie disponible de plus de 38 M€ devant lui permettre d'assurer le financement des programmes en cours ;
- D'une capacité résiduelle de tirage de plus de 38 M€ venant également renforcer sa capacité à couvrir son risque de liquidité

**Point sur les tirages et conversions d'OCEANE-BSA**

Depuis la clôture annuelle, les tirages de tranches effectués par la société sur ses différents contrats de financement et les conversions en actions nouvelles se résument comme suit :

En €

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>Souscription</b>	<b>Conversion</b>	<b>27/10/2021</b>
Solde emprunt OCEANE ABO I	1 200 000	6 000 000	7 200 000	0
Solde emprunt OCEANE ABO II		14 000 000	5 600 000	8 400 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 200 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>12 800 000</b>	<b>8 400 000</b>

Il est précisé au lecteur que le détail de chacune des opérations de tirage et de conversion est disponible dans un tableau de suivi disponible sur le site internet de la société suivant le lien ci-après :

<https://neovacs.fr/investisseurs/documentation/>

## 30. Détail des opérations ayant impacté les capitaux propres de la société

Libellé de l'opération	Date d'opération	Nb d'actions	Nominal de l'action	Capital social	Prime d'émission	ne de conver	BSA	Report à nouveau	Total CP hors résultat
<b>Ouverture - 01/01/2021</b>		<b>675 191 584</b>		<b>675 192</b>	<b>97 464 005</b>	<b>4 641 576</b>	<b>1 198 571</b>	<b>-87 815 216</b>	<b>16 164 128</b>
Imputation frais d'émission sur prime d'émission					-74 491				-74 491
Résultat 2020 non affecté								-6 142 660	-6 142 660
Conversion 15 ORNANes	01/02/2021	7 500 000	0	7 500	142 500				150 000
Conversion 20 ORNANes	08/01/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 20 ORNANes	12/01/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 20 ORNANes	13/01/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 15 ORNANes	15/01/2021	7 500 000	0	7 500	142 500				150 000
Conversion 10 ORNANes	18/01/2021	5 000 000	0	5 000	95 000				100 000
Conversion 15 ORNANes	01/02/2021	7 500 000	0	7 500	142 500				150 000
Conversion 10 ORNANes	02/02/2021	5 000 000	0	5 000	95 000				100 000
Conversion 5 ORNANes	02/03/2021	2 500 000	0	2 500	47 500				50 000
Conversion 10 ORNANes	04/02/2021	5 000 000	0	5 000	95 000				100 000
Conversion 10 ORNANes	04/02/2021	5 000 000	0	5 000	95 000				100 000
Conversion 15 ORNANes	05/02/2021	7 500 000	0	7 500	142 500				150 000
Conversion 15 ORNANes	09/02/2021	7 500 000	0	7 500	142 500				150 000
Conversion 15 ORNANes	11/02/2021	7 500 000	0	7 500	142 500				150 000
Conversion 15 ORNANes	15/02/2021	7 500 000	0	7 500	142 500				150 000
Conversion 15 ORNANes	16/02/2021	7 500 000	0	7 500	142 500				150 000
Conversion 15 ORNANes	17/02/2021	7 500 000	0	7 500	142 500				150 000
Conversion 15 ORNANes	19/02/2021	7 500 000	0	7 500	142 500				150 000
Conversion 15 ORNANes	22/02/2021	7 500 000	0	7 500	142 500				150 000
Conversion 15 ORNANes	24/02/2021	7 500 000	0	7 500	142 500				150 000
Conversion 30 OCEANes	04/01/2021	15 000 000	0	15 000	285 000				300 000
Conversion 20 OCEANes	12/01/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 20 OCEANes	13/01/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 20 OCEANes	14/01/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 20 OCEANes	15/01/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 15 OCEANes	18/01/2021	7 500 000	0	7 500	142 500				150 000
Conversion 5 OCEANes	19/01/2021	2 500 000	0	2 500	47 500				50 000
Conversion 15 OCEANes	19/01/2021	7 500 000	0	7 500	142 500				150 000
Conversion 30 OCEANes	19/01/2021	15 000 000	0	15 000	285 000				300 000
Conversion 50 OCEANes	21/01/2021	25 000 000	0	25 000	475 000				500 000
Conversion 5 OCEANes	21/01/2021	2 500 000	0	2 500	47 500				50 000
Conversion 15 OCEANes	22/01/2021	7 500 000	0	7 500	142 500				150 000
Conversion 10 OCEANes	25/01/2021	5 000 000	0	5 000	95 000				100 000
Conversion 10 OCEANes	26/01/2021	5 000 000	0	5 000	95 000				100 000
Conversion 10 OCEANes	27/01/2021	5 000 000	0	5 000	95 000				100 000
Conversion 15 OCEANes	28/01/2021	7 500 000	0	7 500	142 500				150 000
Conversion 10 OCEANes	29/01/2021	5 000 000	0	5 000	95 000				100 000
Conversion 10 OCEANes	01/02/2021	5 000 000	0	5 000	95 000				100 000
Conversion 10 OCEANes	02/02/2021	5 000 000	0	5 000	95 000				100 000
Conversion 20 OCEANes	03/02/2021	5 000 000	0	5 000	95 000				100 000
Conversion 20 OCEANes	04/02/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 20 OCEANes	04/02/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 20 OCEANes	05/02/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 20 OCEANes	08/02/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 20 OCEANes	09/02/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 20 OCEANes	10/02/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 20 OCEANes	11/02/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 20 OCEANes	15/02/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 20 OCEANes	16/02/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 20 OCEANes	16/02/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 20 OCEANes	17/02/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 40 OCEANes	17/02/2021	20 000 000	0	20 000	380 000				400 000
Conversion 40 OCEANes	17/02/2021	20 000 000	0	20 000	380 000				400 000
Conversion 20 OCEANes	18/02/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 20 OCEANes	19/02/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 20 OCEANes	22/02/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 20 OCEANes	24/02/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 20 OCEANes	25/02/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 20 OCEANes	01/03/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 20 OCEANes	02/03/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 20 OCEANes	03/03/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 20 OCEANes	05/03/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 20 OCEANes	09/03/2021	10 000 000	0	10 000	190 000				200 000
Conversion 40 OCEANes	10/03/2021	20 000 000	0	20 000	380 000				400 000
Conversion 20 OCEANes	11/03/2021	20 000 000	0	20 000	180 000				200 000

Conversion 10 OCEANes	16/03/2021	10 000 000	0	10 000	90 000				100 000
Conversion 20 OCEANes	17/03/2021	20 000 000	0	20 000	180 000				200 000
Conversion 10 OCEANes	18/03/2021	10 000 000	0	10 000	90 000				100 000
Conversion 10 OCEANes	18/03/2021	10 000 000	0	10 000	90 000				100 000
Conversion 10 OCEANes	24/03/2021	10 000 000	0	10 000	90 000				100 000
Conversion 10 OCEANes	26/03/2021	10 000 000	0	10 000	90 000				100 000
Conversion 10 OCEANes	29/03/2021	10 000 000	0	10 000	90 000				100 000
Conversion 10 OCEANes	30/03/2021	10 000 000	0	10 000	90 000				100 000
Conversion 10 OCEANes	01/04/2021	10 000 000	0	10 000	90 000				100 000
Conversion 10 OCEANes	06/04/2021	10 000 000	0	10 000	90 000				100 000
Conversion 20 OCEANes	08/04/2021	20 000 000	0	20 000	180 000				200 000
Conversion 10 OCEANes	13/04/2021	10 000 000	0	10 000	90 000				100 000
Conversion 10 OCEANes	13/04/2021	10 000 000	0	10 000	90 000				100 000
Conversion 20 OCEANes	15/04/2021	20 000 000	0	20 000	180 000				200 000
Conversion 20 OCEANes	23/04/2021	20 000 000	0	20 000	180 000				200 000
Conversion 20 OCEANes	29/04/2021	20 000 000	0	20 000	180 000				200 000
Conversion 10 OCEANes	04/05/2021	10 000 000	0	10 000	90 000				100 000
Conversion 10 OCEANes	07/05/2021	10 000 000	0	10 000	90 000				100 000
Conversion 10 OCEANes	10/05/2021	11 111 111	0	11 111	88 889				100 000
Conversion 10 OCEANes	10/05/2021	11 111 111	0	11 111	88 889				100 000
Conversion 20 OCEANes	11/05/2021	22 222 222	0	22 222	177 778				200 000
Conversion 20 OCEANes	11/05/2021	22 222 222	0	22 222	177 778				200 000
Conversion 50 OCEANes	12/05/2021	55 555 555	0	55 556	444 444				500 000
Conversion 100 OCEANes	14/05/2021	111 111 111	0	111 111	888 889			1 000 000	
Conversion 50 OCEANes	17/05/2021	55 555 555	0	55 556	444 444				500 000
Conversion 50 OCEANes	18/05/2021	55 555 555	0	55 556	444 444				500 000
Conversion 50 OCEANes	19/05/2021	55 555 555	0	55 556	444 444				500 000
Conversion 50 OCEANes	19/05/2021	55 555 555	0	55 556	444 444				500 000
Conversion 50 OCEANes	20/05/2021	55 555 555	0	55 556	444 444				500 000
Conversion 50 OCEANes	21/05/2021	55 555 555	0	55 556	444 444				500 000
Conversion 50 OCEANes	21/05/2021	55 555 555	0	55 556	444 444				500 000
Conversion 50 OCEANes	21/05/2021	55 555 555	0	55 556	444 444				500 000
Conversion 50 OCEANes	21/05/2021	55 555 555	0	55 556	444 444				500 000
Conversion 50 OCEANes	27/05/2021	55 555 555	0	55 556	444 444				500 000
Conversion 50 OCEANes	27/05/2021	55 555 555	0	55 556	444 444				500 000
Conversion 50 OCEANes	28/05/2021	55 555 555	0	55 556	444 444				500 000
Conversion 25 OCEANes	31/05/2021	27 777 777	0	27 778	222 222				250 000
Conversion 25 OCEANes	01/06/2021	27 777 777	0	27 778	222 222				250 000
Conversion 25 OCEANes	03/06/2021	31 250 000	0	31 250	218 750				250 000
Conversion 25 OCEANes	04/06/2021	31 250 000	0	31 250	218 750				250 000
Conversion 25 OCEANes	07/06/2021	35 714 285	0	35 714	214 286				250 000
Conversion 10 OCEANes	09/06/2021	14 285 714	0	14 286	85 714				100 000
Conversion 15 OCEANes	10/06/2021	25 000 000	0	25 000	125 000				150 000
Conversion 25 OCEANes	10/06/2021	41 666 666	0	41 667	208 333				250 000
Conversion 25 OCEANes	10/06/2021	41 666 666	0	41 667	208 333				250 000
Conversion 40 OCEANes	11/06/2021	66 666 666	0	66 667	333 333				400 000
Conversion 10 OCEANes	11/06/2021	16 666 666	0	16 667	83 333				100 000
Conversion 10 OCEANes	11/06/2021	16 666 666	0	16 667	83 333				100 000
Conversion 80 OCEANes	14/06/2021	133 333 333	0	133 333	666 667				800 000
Conversion 10 OCEANes	15/06/2021	16 666 666	0	16 667	83 333				100 000
Conversion 50 OCEANes	16/06/2021	83 333 333	0	83 333	416 667				500 000
Conversion 25 OCEANes	18/06/2021	41 666 666	0	41 667	208 333				250 000
Conversion 25 OCEANes	21/06/2021	41 666 666	0	41 667	208 333				250 000
Conversion 25 OCEANes	21/06/2021	41 666 666	0	41 667	208 333				250 000
Conversion 25 OCEANes	22/06/2021	41 666 666	0	41 667	208 333				250 000
Conversion 25 OCEANes	22/06/2021	41 666 666	0	41 667	208 333				250 000
Conversion 20 OCEANes	22/06/2021	33 333 333	0	33 333	166 667				200 000
Conversion 5 OCEANes	23/06/2021	8 333 333	0	8 333	41 667				50 000
Conversion 20 OCEANes	23/06/2021	33 333 333	0	33 333	166 667				200 000
Conversion 20 OCEANes	23/06/2021	33 333 333	0	33 333	166 667				200 000
Conversion 20 OCEANes	24/06/2021	33 333 333	0	33 333	166 667				200 000
Conversion 20 OCEANes	28/06/2021	33 333 333	0	33 333	166 667				200 000
Conversion 20 OCEANes	29/06/2021	40 000 000	0	40 000	160 000				200 000
Conversion 1 ORNANes	15/06/2021	1 666 666	0	1 667	8 333				10 000
Conversion 90 OCEANes	30/06/2021	180 000 000	0	180 000	720 000				900 000
<b>Situation au 30/06/2021</b>		<b>3 561 858 230</b>		<b>3 561 858</b>	<b>123 562 848</b>	<b>4 641 576</b>	<b>1 198 571</b>	<b>-93 957 876</b>	<b>39 006 977</b>

## 31. Tableau de flux de trésorerie

## TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

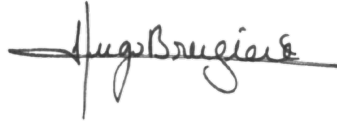
<u>* Non audités</u>	30/06/2021 *	30/06/2020 *	31/12/2020
Euros	6 mois	6 mois	12 mois
<b>Flux de trésorerie liés activités opérationnelles</b>			
Résultat de l'exercice	-3 174 250	-6 438 363	-6 142 661
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés aux activités			
Amortissement et dépréciations	-81 222	-59 457	180 713
Provisions			
Plus / moins-values de cession d'actifs	175 263	0	0
Variations du fonds de roulement	1 012 007	5 424 547	311 796
<b>Trésorerie nette absorbée par les opérations</b>	<b>-2 068 201</b>	<b>-1 073 273</b>	<b>-5 650 153</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-1 056		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-51 938	-619	-206 948
Acquisitions d'immobilisations financières	-10 932	-14 257	-15 759
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	0	0
Cession d'immobilisations financières	68 393	0	0
Cession / (acq) d'instruments financiers courants			
Cession / (acq) d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			
<b>Trésorerie nette provenant des / (absorbée par les) activités d'investissement</b>	<b>4 467</b>	<b>-14 875</b>	<b>-222 707</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Produits net de l'émission d'actions	28 985 509	1 070 000	14 408 301
Encaissement provenant de nouveaux emprunts et avances conditionnées	27 850 000	0	14 000 000
Remboursements d'emprunts et avances conditionnées	-29 060 000	-1 070 000	-13 760 000
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>	<b>27 775 509</b>	<b>0</b>	<b>14 648 301</b>
Gains / pertes de change sur la trésorerie			
<b>Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>25 711 774</b>	<b>-1 088 148</b>	<b>8 775 441</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (Note 2.15)	10 074 226	1 298 784	1 298 784
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à clôture (Note 2.15)</b>	<b>35 786 001</b>	<b>210 635</b>	<b>10 074 225</b>
<b>Analyse de la trésorerie au 30 juin 2021</b>			
Valeurs mobilières de placement	<b>6 696 679</b>		
Instruments de trésorerie	<b>0</b>		
Disponibilités (Note 8)	<b>29 089 322</b>		
dont Intérêts courus à recevoir (Note 8)	<b>0</b>		
<b>Trésorerie totale</b>	<b>35 786 001</b>		



## DÉCLARATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

---

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sociaux pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.



---

Hugo Brugière  
Président Directeur Général  
Paris, le 27 octobre 2021

## **ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION**

---

NÉOVACS est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit français, domiciliée au 3-5 impasse Reille, 75014 Paris (« NÉOVACS » ou la « Société »).

### **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

A la date du présent rapport semestriel, la composition du conseil d'administration de NÉOVACS est la suivante :

Président du conseil d'administration et directeur général : Hugo Brugière , jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### **Administrateurs :**

- Jacques Banchereau, jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Baudouin Hallo, jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Claude Solarz, jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
- Muriel Haïm, jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

### **DIRECTION**

Directeur Général :	Hugo Brugière
Directeur Opérationnel et Scientifique :	Vincent Serra, PhD
Directeur Financier :	Alexandre Courtoux
Directeur Juridique :	Jean Baptiste Roy
Responsable Affaires Réglementaires :	Maria Menard
Vice- Président Affaires pharmaceutiques :	Bernard Fanget
Directeur du Développement Pharmaceutique :	Olivier Dhellin, PhamD, PhD

## RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 30 JUIN 2021

---

### 1. Les faits marquants du 1er semestre 2021

#### **Programmes de recherche autour de sa plateforme technologique Kinoïde®**

Le plan stratégique de NEOVACS mis en œuvre sous l'égide de HBR Investment Group depuis le printemps 2020 a permis de relancer l'activité de développement historique et d'étendre l'expertise du Groupe à d'autres activités dans un cadre financier assaini et renforcé.

Dans le cadre de ce plan, NEOVACS a relancé ses activités dans les deux domaines de recherche actuels, le lupus et les allergies, autour de sa plateforme technologique Kinoïde®. Le 11 mai dernier, le Groupe a annoncé la publication de ses travaux précliniques dans le traitement de l'asthme dans la prestigieuse revue Nature Communications.

À ce titre, NEOVACS a déposé, en septembre 2020, avec les équipes académiques de l'INSERM et de l'Institut Pasteur, une nouvelle demande de brevet issu de sa technologie Kinoïde® portant sur un « produit immunogène comprenant un fragment d'IgE pour le traitement des troubles inflammatoires à médiation d'IgE ». L'invention ainsi protégée concerne un vaccin thérapeutique et son utilisation pour traiter des troubles induisant une expression d'IgE aberrantes, en particulier les allergies à médiation IgE comme des allergies alimentaires, les réponses au venin et la survenue de chocs anaphylactiques. Ce vaccin pourrait, à terme, être utilisé chez des sujets sensibles à tout type d'allergène et compléterait l'utilisation des produits Kinoïde®, notamment les Kinoïde® IL-4 et IL-13, déjà brevetés par NEOVACS avec les mêmes partenaires académiques.

En parallèle, NEOVACS a terminé le transfert de la R&D vers le département Production, des procédés de fabrication des Kinoïde® IL-4 et IL-13. Le département Production est désormais en cours d'études de développement et de « scale up » nécessaires à la fabrication selon les bonnes pratiques de fabrication (BPF), jalon indispensable pour la mise en place des prochains essais en allergies. Ces études de développement préindustriel sont un passage obligé pour tout produit pharmaceutique. Elles permettent de déterminer et d'optimiser chacune des étapes de fabrication et de produire des lots de tailles plus importantes en garantissant la qualité du produit.

Ces Kinoïde® seront testés dans le cadre d'un essai de Phase I/IIa après autorisation réglementaire pour lequel NEOVACS a sécurisé une trésorerie de 15 M€, soit 42% des ressources disponibles au 30 juin 2021 (35,8 M€).

Enfin, les relations avec les agences réglementaires françaises et européennes continuent sur la base des nouveaux critères (BICLA et LLDAS notamment) à prendre en compte pour évaluer les patients atteints de lupus. Des discussions avec les autorités réglementaires sont un préalable à la poursuite des essais cliniques dans ce domaine. Certaines d'entre elles, notamment en Chine, ont déjà validé le critère LLDAS dans le lupus au cours d'essais cliniques précédents.

#### **Programme d'investissement dans des sociétés innovantes**

En parallèle du développement de son propre portefeuille de programmes cliniques dans le lupus et les allergies, NEOVACS a pour objectif de mettre à profit les compétences de son équipe scientifique expérimentée pour identifier des projets prometteurs, aussi bien dans le développement de candidats-médicaments (BioTech) que de dispositifs médicaux (MedTech). Ces projets seront alors financés et accompagnés sur le plan managérial par

NEOVACS. Cette activité permettra de diversifier le risque porté par NEOVACS en investissant dans des projets ambitieux mais réalistes.

En septembre 2021, NEOVACS a annoncé un premier investissement de 5 M\$ (4,2 M€) dans Bio Detection K9, société canadienne spécialisée dans la détection canine de bactéries et de virus et notamment du covid-19. La société est également en cours de finalisation des termes d'un investissement dans une société française développant des solutions thérapeutiques innovantes contre les maladies infectieuses respiratoires.

### **Renforcement des fonds propres**

Afin de financer son activité et son plan de retournement, la société utilise des contrats de financement en obligations convertibles ou remboursables en actions. Les tirages réalisés sur ces contrats et les conversions en actions nouvelles de la société qui en résultent ont permis de renforcer significativement les fonds propres de la société et sa trésorerie.

Au 30 juin 2021, NEOVACS disposait d'une trésorerie de 35,8 M€ pour seulement 0,2 M€ de dettes financières. Début septembre 2021, NEOVACS a annoncé disposer d'une trésorerie de près de 43 M€ pouvant être étendue jusqu'à un maximum de 50 M€ additionnels au cours des 48 prochains mois en cas d'utilisation intégrale de la nouvelle ligne de financement signée le 5 septembre 2021. Ces financements sont mis au service d'une politique ambitieuse d'investissements d'un montant total de plus de 80 M€, hors dépenses courantes liées à l'activité et aux nouvelles opportunités de prises de participations.

### **Tableau de variation des capitaux propres (hors résultat de la période) :**

En €

Libellé de l'opération	Nb d'actions	Capital social	Prime d'émission et assimilés	Report à nouveau	Total CAP hors résultat
<b>Ouverture - 01/01/2021</b>	<b>675 191 584</b>	<b>675 192</b>	<b>103 304 152</b>	<b>-87 815 216</b>	<b>16 164 128</b>
Résultat 2020 en attente d'affectation				-6 142 660	-6 142 660
Conversion ORNANes	142 500 000	142 500	2 707 500		2 850 000
Conversion OCEANes	2 744 166 646	2 744 166	23 465 833		26 209 999
Réduction du nominal					0
Imputation frais d'émission sur prime d'émission			-74 491		-74 491
Autres					0
<b>Clôture - 30/06/2021</b>	<b>3 561 858 230</b>	<b>3 561 858</b>	<b>129 402 994</b>	<b>-93 957 876</b>	<b>39 006 976</b>

*Pour davantage d'informations sur les opérations ayant affecté les capitaux propres de la société, nous renvoyons lecteur vers la note 31 « Tableau récapitulatif des opérations ayant affecté les capitaux propres » de l'annexe aux comptes semestriels.*

### **Crise sanitaire liée au COVID-19**

L'événement Covid-19 et ses conséquences constituent un fait pertinent de l'exercice. Cependant même si les activités de la société ont été affectées par la crise liée au Covid-19, la société n'a pas été impactée de manière significative. La société n'a pas sollicité de PGE et n'a pas utilisé de mesures de soutien tel que le fonds de solidarité, de réductions de loyer du bailleur ni de rééchelonnement ou de report de ses dettes fiscales, et n'a pas eu recours à l'activité partielle pour ses salariés ni au report de ses dettes sociales. A la date d'arrêtés des comptes, la société n'a pas connaissance d'incertitude significative qui remette en cause sa continuité d'exploitation.

### **Estimation du crédit d'impôt recherche (CIR)**

Le crédit d'impôt recherche (CIR) relatif à la situation close le 30 juin 2021 a été comptabilisé sur la ligne « impôt sur les bénéfices » du compte de résultat pour un montant de 277 338 euros et figure en créances pour ce même montant.

### Arrêt de l'activité de la filiale NEOVACS Inc

La filiale américaine détenue à 100 %, NEOVACS Inc, a cessé son activité le 31 décembre 2020. Les titres de participation et les créances détenues sur la filiale ont été sortis et la provision pour dépréciation correspondante reprise.

## 2. Résultats semestriels et situation financière au 30 juin 2021

Le tableau suivant résume les comptes semestriels établis conformément aux normes comptables françaises pour les périodes de six mois se terminant au 30 juin 2021 et 2020 :

<b>Compte de Résultat</b> <i>en milliers d'euros</i>	<b>30/06/2021</b>	<b>30/06/2020</b>
<b>Produit d'exploitation</b>	<b>(15)</b>	<b>2</b>
Production vendue	60	-
Autres produits	(75)	2
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>3 404</b>	<b>1 802</b>
Achats de matières premières et approvisionnements	253	16
Autres achats et charges externes	1 612	1 040
Impôts et taxes	68	28
Salaires et charges sociales	1 371	692
Amortissements et provisions	44	27
Autres charges	55	0
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(3 419)</b>	<b>(1 800)</b>
Résultat financier	155	87
<b>Résultat courant</b>	<b>(3 264)</b>	<b>(1 713)</b>
Résultat exceptionnel	(187)	(4 948)
Impôt sur les bénéfices	277	253
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>(3 174)</b>	<b>(6 408)</b>

2.1 Commentaires principaux sur le compte d'exploitation au 30 juin 2021

- Résultat opérationnel

<b>Éléments du Compte de Résultat</b> en milliers d'euros	<b>30/06/2021</b>	<b>30/06/2020</b>
Total produit d'exploitation	(15)	2
Total charges d'exploitation	<b>3 404</b>	<b>1 802</b>
<i>dont frais de Recherche et développement</i>	2 646	1 169
<i>dont frais administratifs et généraux</i>	758	633
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(3 419)</b>	<b>(1 800)</b>

La relance des activités scientifiques de la société a entraîné une augmentation maîtrisée des charges d'exploitations. Le résultat d'exploitation semestriel ressort ainsi à -3,4 M€ contre -1,8 M€ au 1er semestre 2020, période au cours de laquelle la société était encore en arrêt d'activité et en redressement judiciaire.

Au total, les charges d'exploitation du premier semestre 2021 se sont élevées à 3 404 K€ contre 1 802 K€ sur la même période en 2020 et se décomposent ainsi :

<b>Éléments du Compte de Résultat</b> en milliers d'euros	<b>30/06/2021</b>	<b>30/06/2020</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>3 404</b>	<b>1 802</b>
Achats de matières premières et approvisionnements	253	16
Autres achats et charges externes	1 612	1 040
Impôts et taxes	68	28
Salaires et charges sociales	1 371	692
Amortissements et provisions	44	27
Autres charges	55	0
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>3 404</b>	<b>1 802</b>

- Résultat net

Après prise en compte d'un résultat financier positif de 155 K€, d'un résultat exceptionnel négatif pour 187 K€ et d'une provision pour crédit d'impôt recherche de 277 K€, le résultat net ressort déficitaire pour 3 174 K€.

2.2 Commentaires principaux sur l'actif au 30 juin 2021

L'actif immobilisé est stable au 30 juin 2021 est s'élève à 0,3 M€.

Les créances d'exploitation ont diminué en raison de remboursement de CIR par l'administration fiscale et s'élèvent dorénavant à 1,5 M€ correspondant essentiellement au reliquat des CIR à recouvrer.

La trésorerie au 30 juin 2021 s'élève à 29,1 M€.

<b>BILAN ACTIF</b> <i>en milliers d'euros</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		
<u>Immobilisations incorporelles</u>		
Concessions, brevets, licences, logiciels	1	0
<u>Immobilisations corporelles</u>		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	154	64
Autres immobilisations corporelles	109	63
<u>Immobilisations financières</u>		
Participations et créances rattachées	0	3
Titres immobilisés	12	48
Autres immobilisations financières	66	128
<b>TOTAL</b>	<b>342</b>	<b>307</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		
Avances et acomptes versés sur commande	30	30
Créances	1 491	2 832
Instruments de trésorerie	0	0
Valeurs mobilières de placement	6 688	0
Disponibilités	29 089	10 074
Charges constatées d'avance	187	162
<b>TOTAL</b>	<b>37 485</b>	<b>13 098</b>
Ecarts de conversion actif	0	0
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>37 827</b>	<b>13 406</b>

### 2.3 Commentaires principaux sur le passif au 30 juin 2021

<b>BILAN PASSIF</b> <i>en milliers d'euros</i>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	3 562	675
Primes d'émission, de fusion, d'apport	129 403	103 304
Réserves réglementées		
Report à nouveau	(93 958)	(87 815)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(3 174)	(6 143)
<b>TOTAL</b>	<b>35 833</b>	<b>10 021</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits et émissions de titres participatifs	0	1 000
Avances conditionnées	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>1 000</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques et charges	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles	100	310
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	2	1
Emprunts et dettes financières – Autres	82	82
Fournisseurs et comptes rattachés	935	1 285
Dettes fiscales et sociales	725	722
Dettes sur immobilisations		0
Autres Dettes	149	104
Produits constatés d'avance	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 994</b>	<b>2 505</b>
Ecarts de conversion passif	0	7
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>37 827</b>	<b>13 534</b>

Les fonds propres de la société au 30 juin 2021 s'élèvent à 35,8 M€. La forte évolution du poste est essentiellement à mettre en relation avec les opérations de conversion des OCEANES en actions de la société.

La baisse des autres fonds propres est à mettre en relation avec la fin du contrat de financement par ORNANES mis en place par la société HBR IG dans le cadre des opérations de reprise de la société (Cf. *rapport financier annuel 2020*).

La baisse des passifs d'exploitation est à mettre en relation avec l'apurement des passifs post RJ.

### 3. Evènements postérieurs à la clôture

#### **Publication des résultats précliniques dans le traitement de l'asthme**

NEOVACS, en collaboration avec une équipe Inserm dirigée par Laurent Reber (Infinity, Toulouse) et l'Institut Pasteur (équipe Inserm dirigée par Pierre Bruhns), travaille à la mise au point d'un vaccin qui pourrait induire une protection à long-terme contre l'asthme allergique, réduisant la sévérité des symptômes de la maladie et améliorant ainsi significativement la qualité de vie des malades.

Les résultats précliniques (dans des modèles animaux) de ce vaccin démontrent que ce vaccin induit une production durable d'anticorps ayant un effet sur les symptômes de l'asthme. Cette étude suggère donc l'efficacité à la fois prophylactique et thérapeutique du vaccin dans ce modèle d'asthme et aucun effet indésirable n'a été observé chez l'animal.

Les travaux de l'équipe de recherche doivent désormais faire l'objet d'un essai clinique de Phase I/IIa après obtention des autorisations réglementaires.

#### **NEOVACS réalise sa première prise de participation dans une société dédiée au dépistage de la covid-19**

Fin septembre 2021, NEOVACS a finalisé le premier investissement de son fonds d'amorçage destiné à accompagner l'émergence de solutions de prévention et de lutte contre la Covid-19 et plus généralement contre les pandémies.

Dans ce cadre, la société a annoncé un investissement de 5 M\$ (4,2 M€) dans Bio Detection K9, société canadienne spécialisée dans la détection canine de bactéries et de virus et notamment du covid-19.

#### **Conclusion d'un nouveau contrat de financement en OCEANE-BSA d'un montant nominal total de 50 M€**

Le contrat d'OCEANE-BSA conclu le 17 mai 2021 entre NEOVACS et le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (« EHGO ») s'est éteint suite au tirage de la dernière tranche le 18 août 2021.



Un nouveau contrat d'émission d'une durée de 48 mois a été conclu le 5 septembre 2021 entre NEOVACS et le fonds luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (« EHGO »), membre du groupe Alpha Blue Ocean, en vue de la mise en place d'une ligne de financement obligataire flexible par émission de 5 000 bons d'émission d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes d'une valeur nominale de 10 000 € chacune (les « OCEANE »), se décomposant en cinquante tranches de 100 OCEANE chacune, assorties de bons de souscription d'actions (les « BSA ») (les OCEANE et les BSA ensemble, les « OCEANE-BSA »). Le montant nominal maximum des OCEANE ainsi émises sera égal à 50 M€.

La mise en place de cette ligne de financement par émission d'OCEANE-BSA a pour objectif de permettre à NEOVACS de disposer du niveau de capitaux requis pour les prochaines étapes de développement de ses deux domaines de recherche, d'une part, et le redéploiement vers une activité d'investissement dans des BioTech ou MedTech, d'autre part, et enfin l'apurement du passif. Elle constitue la seule solution de financement disponible pour une société du profil de NEOVACS, en sortie de procédure collective, sans cash flows générés par son activité et doté d'un actionariat diffus ne pouvant couvrir les besoins de financement. Les frais d'engagement de ce contrat (aka les « commitment fees ») s'élèvent à 5% de la valeur nominale maximum totale des OCEANE à émettre, soit 2 M€, payable en 4 tranches égales par émission d'OCEANE (sans BSA attachés), donc sans impact négatif sur la trésorerie.

#### **Entrée d'un nouvel actionnaire**

NEOVACS a été notifié que la société ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES, LLC (Groupe Atlas Capital Market) détient 350 000 000 actions, au 27 septembre, représentant 5,15% du capital social. Sur la base de cette déclaration de franchissement du seuil de 5% du capital social de la Société et conformément aux articles L.225-105 et L.225-74, ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES, LLC a déposé un projet de résolution en vue de la nomination de Monsieur Laurent FAUGEROLAS en qualité de membre du Conseil d'administration lors de la prochaine Assemblée générale des actionnaires

#### **Nouvelle convocation des actionnaires à une assemblée générale extraordinaire**

Une assemblée générale avait été convoquée le 28 octobre 2021 pour permettre aux actionnaires de se prononcer sur les résolutions à titre extraordinaire qui n'ont pas pu être mises aux voix le 8 juillet et le 4 août dernier, faute de quorum. Dans ce contexte, la société avait obtenu la désignation d'un mandataire chargé de représenter les actionnaires défailants pour assurer la réunion du quorum de l'assemblée générale extraordinaire.

Par ailleurs, comme indiqué dans le communiqué de presse de la société du 5 octobre 2021, un actionnaire, la société ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES, LLC, a déposé un projet de résolution additionnelle en vue de la nomination de Monsieur Laurent FAUGEROLAS en qualité de membre du conseil d'administration. L'inscription de ce projet de résolution a eu pour effet de modifier l'ordre du jour initial sur la base duquel le mandataire avait été désigné.

Dans ces conditions, le conseil d'administration a considéré que l'assemblée générale convoquée le 28 octobre 2021 ne pouvait pas se tenir dans des conditions de sécurité juridique suffisantes. Par conséquent, le Conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, d'ajourner l'assemblée générale du 28 octobre 2021 et de convoquer une nouvelle assemblée le 24 novembre 2021 à laquelle le mandataire ne participera pas.

L'ordre du jour de cette nouvelle assemblée comportera notamment les résolutions figurant à l'ordre du jour initial de l'assemblée générale du 28 octobre 2021 ainsi que la résolution proposée par ATLAS SPECIAL OPPORTUNITIES, LLC. À cet égard, le conseil d'administration réuni le 15 octobre 2021, après l'avoir attentivement étudiée, a considéré que la résolution tendant à nommer Monsieur Laurent FAUGEROLAS en qualité d'administrateur n'était pas en adéquation avec l'intérêt social de la société, ce dernier n'ayant notamment pas d'expérience dans le secteur des biotechnologies. Par conséquent, le Conseil d'administration a décidé, à l'unanimité, de ne pas agréer cette résolution.

### **NEOVACS réalise sa deuxième opération stratégique et investit dans SIGNIA THERAPEUTICS**

Issue d'un programme de recherche de 10 ans mené par le Dr. Manuel Rosa-Calatrava et son équipe au sein du Laboratoire de Virologie et Pathologie Humaine (Virpath), rattaché au CIRI (UCBL, ENS Lyon, Inserm et CNRS) avec le soutien fort des filiales de l'UCBL, Lyon Ingénierie Projet (LIP) et EZUS, Signia Therapeutics a été fondée en avril 2017. La société de biotechnologie met en œuvre une stratégie de rupture pour la recherche de médicaments contre les infections et les pathologies respiratoires, axée sur la modulation de la réponse de la cellule hôte infectée ou pathologique (polypharmacologie). La plateforme technologique de la société intègre analyse transcriptomique[1], intelligence artificielle (IA) et modèles physiologiques prédictifs pour le criblage in silico et la validation pré-clinique rapide de candidats médicaments.

NEOVACS a décidé d'investir 1,3 M€ dans Signia Therapeutics afin notamment de financer l'initiation d'un essai clinique de Phase IIb dans le SARS-CoV-2, étude importante pour disposer à terme d'un traitement antiviral, qui participe également à la validation de la plateforme technologique de la société dans la lutte contre les infections respiratoires. Cette étude, menée en collaboration avec les Hospices Civils de Lyon, évaluera l'effet du Diltiazem sur la réduction de la charge virale chez les patients hospitalisés avec des formes modérées du Covid-19. Le Diltiazem est un antihypertenseur pour lequel un nouveau mécanisme d'action antiviral à large spectre a été mis à jour par Signia Therapeutics. Ses indications anti-infectieuses potentielles sont nombreuses et concernent, entre autres, des virus respiratoires responsables des bronchiolites chez le nouveau-né et les virus de la grippe.

### **Acquisition de l'ancien site du laboratoire Servier à Suresnes**

Dans le cadre de son programme pluriannuel d'investissements, NEOVACS a décidé d'acquérir un site immobilier afin de regrouper l'ensemble de ses équipes ainsi qu'une pépinière d'entreprises évoluant dans le domaine de la recherche médicale (BioTech ou MedTech). Ces sociétés ont vocation à être accompagnées sur le plan financier et managérial par NEOVACS dans le cadre de sa politique d'investissement.

Propriété du groupe pharmaceutique Servier, qui va regrouper, d'ici 2023, l'ensemble de ses activités R&D basées en France au sein de son futur Institut de Recherche et Développement situé au cœur du cluster d'innovation scientifique et technologique de Paris-Saclay, le site totalise 5 000 m<sup>2</sup> de surface utile, dont une plateforme d'étude fonctionnelle de 2 000 m<sup>2</sup>. Ce bâtiment, parfaitement adapté pour la recherche scientifique et le scale up de composés biologiques, nécessitera des travaux de jouvence minimaux pour accueillir NEOVACS et d'autres sociétés BioTech dès 2022. Plusieurs entreprises ont déjà manifesté un intérêt pour rejoindre le site.

Cette acquisition représente un investissement total, intégrant les frais de transaction et d'aménagement, de l'ordre de 8,9 M€. L'opération sera définitivement finalisée une fois purgé le droit de préemption urbain et, au plus tard, le 10 décembre 2021.

**Renforcement des fonds propres et de la trésorerie de NEOVACS**

A la date de publication de ce rapport, la société dispose :

- Suite à des tirages sur les lignes de financement en OCEANE (EHGO) et ORNANE (HBR Investment Group) d'une trésorerie disponible de plus de 38 M€ devant lui permettre d'assurer le financement des programmes en cours ;
- D'une capacité résiduelle de tirage de plus de 38 M€ venant également renforcer sa capacité à couvrir son risque de liquidité

**Point sur les tirages et conversions d'OCEANE-BSA**

Depuis la clôture annuelle, les tirages de tranches effectués par la société sur ses différents contrats de financement et les conversions en actions nouvelles se résument comme suit :

En €

<b>Libellé</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>Souscription</b>	<b>Conversion</b>	<b>27/10/2021</b>
Solde emprunt OCEANE ABO I	1 200 000	6 000 000	7 200 000	0
Solde emprunt OCEANE ABO II		14 000 000	5 600 000	8 400 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 200 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>12 800 000</b>	<b>8 400 000</b>

Il est précisé au lecteur que le détail de chacune des opérations de tirage et de conversion est disponible dans un tableau de suivi disponible sur le site internet de la société suivant le lien ci-après :

<https://neovacs.fr/investisseurs/documentation/>